

VILLE DE MARMANDE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2018

Présenté par :

**Monsieur Daniel BENQUET, Maire de Marmande
Madame Josette JACQUET, Adjointe aux Finances**

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018

PRÉAMBULE

Le cadre législatif et les objectifs du débat d'orientations budgétaires :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape. Ce débat répond à une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est la Loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui a institué cette obligation.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, et notamment de nouvelles dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat participe à l'information des élus et constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Il permet à notre assemblée délibérante d'être informée, par le biais d'un rapport, sur l'évolution de la situation financière de la Ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et prospectifs, et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Introduction à la présentation :

Les choix et les objectifs que notre collectivité retiendra devront, bien évidemment intégrer les éléments macroéconomiques qui vont déterminer l'évolution de notre capacité financière, de même qu'ils devront tenir compte des orientations de la Loi de Finances 2018 toujours placée sous le signe de l'austérité au nom de l'effort exigé pour le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité. Malgré tout, Marmande doit poursuivre l'action engagée depuis ces dernières années : maintenir une maîtrise et un contrôle de ses dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses de personnel, à prestations égales, afin de dégager un autofinancement suffisant pour garder un niveau d'investissement permettant de développer et moderniser ses équipements pour le bien-être des Marmandais.

SOMMAIRE

I – LE CONTEXTE GENERAL

- 1- L’environnement économique et social (p.4)**
- 2- Les principales mesures de la Loi de Finances 2018 (p.7)**
- 3- La situation financière de la collectivité**
 - A – L’estimation des résultats 2017 (p.12)**
 - B – L’évolution de l’épargne (p.13)**

II – LES TENDANCES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

- 1- Les recettes et dépenses de fonctionnement (p.15)**
 - A – Les recettes de fonctionnement (p.15)**
 - B – Les dépenses de fonctionnement (p.22)**
- 2- Les recettes et dépenses d’investissement (p.29)**
 - A – Les recettes d’investissement (p.29)**
 - B – Les dépenses d’investissement (p.30)**
- 3- Les budgets annexes (p.35)**

III – LES ORIENTATIONS 2018

- 1 – Les éléments de perspectives (p.44)**
 - A - L’analyse financière prospective**
 - B - Le Plan Pluriannuel d’Investissement**
- 2 – Les investissements 2018 (p.48)**

I – LE CONTEXTE GENERAL

1- L'environnement économique et social

Les principales mesures de la Loi de Finances et ses impacts sur le bloc communal sont toujours très attendus chaque année. Toutefois, c'est bien dans la Loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022 que se trouvent les principales nouveautés, telles que le mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les plus grandes collectivités. Après quatre années d'efforts sans précédent pour contribuer au redressement des comptes publics, la méthode de baisse unilatérale des dotations (-11,5Mds €), est arrêtée, au profit d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limité à 1,2%, ou encore d'un plafonnement du ratio de désendettement selon les catégories de collectivités.

1 Les perspectives économiques

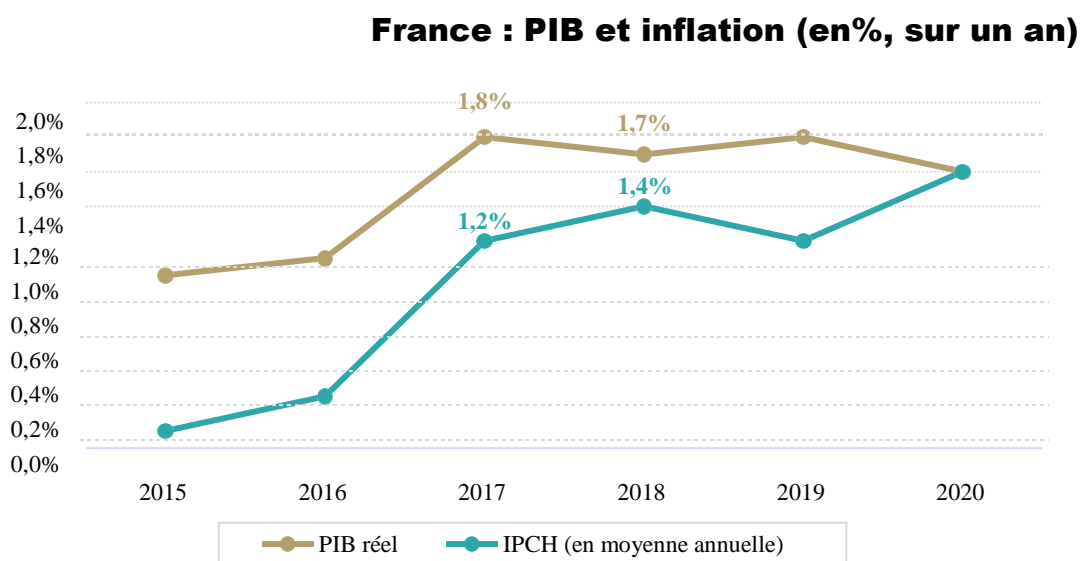
Il y a un an encore nous nous interrogeons sur les risques baissiers et les incertitudes politiques fortes qui pesaient sur la croissance mondiale, tant pour les Etats-Unis que pour l'Union européenne. Pour cette dernière, l'année 2017 a été rythmée par les échéances électorales de ses principaux membres (France, Allemagne, Autriche), ou encore les rounds de négociation liés au Brexit, ou encore la montée des régionalismes. Toutefois, l'année 2017 a permis de restaurer les conditions d'une croissance mondiale plus vigoureuse (3,6%) et tous les pays de la zone euro ont renoué avec une croissance positive et profitent de l'accélération de l'activité.

La croissance française devrait nettement augmenter à 1,8% en 2017 (moyenne annuelle), après trois années de croissance plus modérée (entre 1,0% et 1,1%). Elle reste soutenue par la demande intérieure, grâce notamment à l'investissement plus dynamique des ménages et des entreprises, face à une consommation des ménages plus faible. Elle bénéficie en outre du rebond des exportations portées par la demande mondiale. Les enquêtes de confiance atteignent fin 2017 des niveaux très élevés.

En 2018, la croissance française devrait donc rester solide (1,7%), toujours portée par les exportations. La hausse de l'activité économique combinée au niveau très bas des taux d'intérêts devraient soutenir l'investissement des entreprises. Toujours selon les projections de la Banque de France, le taux de chômage (9,6% en 2017), devrait poursuivre sa décrue pour atteindre 8,8% à l'horizon 2020. Les gains de pouvoir d'achat liés à la progression des revenus salariaux soutiendraient quant à eux la consommation des ménages.

Le regain de l'inflation (1,2% en 2017 contre 0,3% en 2016), s'explique par la remontée des prix de l'énergie, notamment des cours du pétrole. En novembre dernier, les pays membres de l'OPEP et la Russie ont annoncé en effet la prolongation de leur accord historique visant à réduire la production jusqu'à fin 2018 (1,8 million de barils par jour). Après un bref passage au-delà de la barre des 70 dollars du baril de Brent en janvier (plus haut depuis 2014), le baril devrait se stabiliser à 60 dollars en moyenne sur 2018.

L'inflation française devrait être proche de son niveau de 2017 pour les deux prochaines années.



Pour nombre d'analystes, le cycle vertueux s'est enclenché avec le renforcement de la consommation et des investissements. L'amélioration de l'environnement macroéconomique et financier a permis à la Banque centrale européenne (BCE) d'entamer son processus de normalisation monétaire. Son programme d'achats d'actifs mensuel a diminué en janvier de 60 à 30 Mds€ et sera conservé jusqu'en septembre 2018, alors que les taux directeurs sont maintenus à leur plus bas niveau historique. Les taux courts devraient ainsi rester bas à court et moyen terme et permettre aux emprunteurs dont les budgets sont contraints de payer peu de frais financiers. La reprise de la croissance et dans une moindre mesure de l'inflation, devraient quant à elles se traduire par une remontée très progressive des taux longs.

2 La Loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022

Outre la Loi de Finances pour 2018, le Parlement a également adopté la Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP) 2018-2022. Cette loi fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques, déclinée au travers d'objectifs chiffrés sur la période. Elle prévoit un effort de 13Mds€ pour le secteur public local, au travers d'une contractualisation pour les 319 collectivités qui ont les dépenses de fonctionnement les plus importantes. Ces collectivités verront également leur ratio de désendettement placé sous surveillance.

Pour mémoire, Marmande se situe au 426^{ème} rang des collectivités territoriales.

2.1 Une trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics...

L'article 3 de la LPFP 2018-2022 fixe les objectifs de réduction du déficit et de baisse de la dette publique (en point de PIB) suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public (en point de PIB)	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette des administrations publiques (en point de PIB)	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

2.2 ...et des collectivités associées à l'effort de redressement pour 13Md€

L'article 13 prévoit que « *les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique* » au travers d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement. Afin d'atteindre cet objectif de 13Md€ la loi prévoit un mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les collectivités.

Celui-ci est fixé à +1,2% par an sur la période, en valeur et à périmètre constant. L'inflation est comprise dans ce taux de progression, ce qui signifie que si l'inflation française est de 1,5%, les dépenses des collectivités concernées devront diminuer de 0,3%. Cette évolution, comparée à une évolution tendancielle de +2,5% par an constatée sur la période 2009-2014, doit permettre de diminuer le besoin de financement des collectivités de 2,6Md€ par an, soit 13Md€ sur la période 2018-2022.

Le besoin de financement se définit comme : épargne brute + recettes réelles d'investissement hors emprunt – dépenses réelles d'investissement hors emprunt. En cas de résultat positif, ce besoin de financement devient une capacité de financement pour la collectivité. Cette définition permet de déterminer le volume d'emprunt nécessaire, hors utilisation des excédents passés. Dans le cadre de la contractualisation, le besoin de financement sera déterminé comme le solde net d'emprunt sur l'exercice (emprunt réalisé moins le remboursement de la dette).

3 Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2018

La loi de finances pour 2018 est venue confirmer les annonces formulées par le Président de la République lors de la Conférence Nationale des territoires du 17 juillet 2017 avec la mise en place d'une mesure phare : la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit un dégrèvement progressif sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

La loi prévoit également la fin de la baisse des dotations. Toutefois, la progression de la péréquation envisagée sera moins importante que les années passées et son financement, notamment via les variables d'ajustement est modifié.

Autant d'éléments qui impactent les collectivités.

3.1 La réforme de la taxe d'habitation

La disparition progressive de la taxe d'habitation pour 4 Français sur 5 faisait partie du programme du candidat à la présidentielle Emmanuel Macron. Cette promesse de campagne s'est matérialisée à l'article 3 du projet de loi de Finances pour 2018 présenté au Parlement en septembre 2017.

Après de longs débats parlementaires durant l'automne, la procédure parlementaire s'est terminée le 30 décembre 2017 par l'adoption définitive par le Parlement de la Loi de Finances initiale pour 2018.

Qualifiée d'injuste pour plusieurs raisons (fondée sur des bases obsolètes, insuffisante prise en compte de la capacité contributive des ménages, importantes disparités géographiques), la taxe d'habitation fera désormais l'objet d'un dégrèvement pour 80 % des Français en ce qui concerne leur résidence principale d'ici 2020.

Avant d'analyser ce nouveau dispositif, il convient de faire un rappel sémantique concernant la distinction entre dégrèvement et exonération :

- **Dans le cadre d'une exonération**, les contribuables sont dispensés de payer l'impôt dans sa totalité. L'Etat verse ainsi aux collectivités locales une compensation obtenue en réalisant le produit suivant : base nette N-1 x taux TH gelé à son niveau de 1991. La collectivité locale supporte donc un ticket modérateur proportionnel à l'augmentation de son taux de taxe d'habitation depuis 1991, mais bénéficie de l'accroissement éventuel des bases exonérées.
- **Dans le cadre d'un dégrèvement**, tout ou partie des contributions dues par les contribuables aux collectivités locales sont prises en charge par l'Etat. Le dégrèvement actuel est calculé par rapport au taux de TH de 2000. C'est-à-dire que l'écart entre ce taux et le taux actuel est pris en charge par le contribuable dégrévé directement. Dans ce système la collectivité bénéficie à la fois de la dynamique des bases, mais aussi de l'intégralité du produit lié aux décisions politiques.

3.2 Quel impact pour les contribuables ? Pour les collectivités ?

L'objectif de la réforme est double : il s'agit d'un côté de redonner du pouvoir d'achat à 80% des contribuables à la taxe d'habitation et de l'autre côté ne pas pénaliser les collectivités en mettant en place une réforme fiscalement neutre.

Ainsi, progressivement les contribuables concernés par les seuils de Revenu Fiscal de Référence (RFR) verront leur cotisation TH diminuer de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020 toute chose égale par ailleurs. Les 20% exclus des seuils de RFR continueront eux à supporter la cotisation TH de manière classique.

Si le calcul du dégrèvement exclut toutes décisions politiques qui auraient pour effet d'augmenter les taux ou baisser les abattements, le produit perçu par les collectivités reste le même.

3.3 La DGF du bloc communal

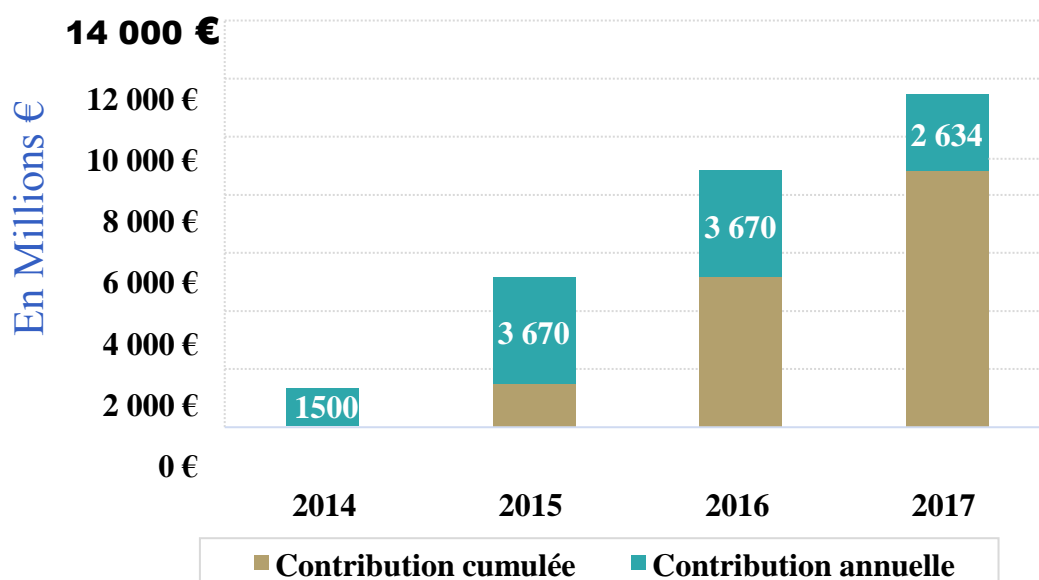
La DGF regroupe plusieurs dotations et notamment 4 concernant les communes, 2 fléchées vers les EPCI, elles-mêmes déclinées en plusieurs parts. La Loi de Finances apporte diverses modifications à ces dotations, dont la fin notable de la contribution au redressement des finances publiques. En conséquence, la péréquation verticale se voit abonder de façon moins importante mais contribue à la hausse de l'enveloppe.

D'autres mesures (dont le détail est décrit ci-dessous) viennent également impacter à la hausse cette enveloppe, d'où la conservation des mécanismes d'écrêtement d'une part et des variables d'ajustement d'autres part. Ces dernières sont cependant modifiées en loi de finances. Sans exclure pour autant le mécanisme d'écrêtement au sein de l'enveloppe.

3.4 Fin de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)

Depuis 2014, les collectivités (régions, départements, villes et EPCI) participent à l'objectif de réduction du déficit de l'Etat via une baisse de leurs dotations. Cette mesure a grandement impacté la dotation forfaitaire (DF) des communes et la dotation d'intercommunalité (DI) des EPCI.

Le plan d'économie lancé par la mandature Hollande, a lissé la contribution (CRFP) sur quatre exercices comptables. Ainsi, sur la période 2014-2017, les collectivités auront vu leurs dotations progressivement réduites. Cela a permis au gouvernement de réaliser une économie totale de 11,5 milliards d'euros.



3.5 Un FPIC désormais figé à 1Md€

La Loi de Finances introduit trois nouveautés pour le FPIC.

- **Un maintien de l'enveloppe globale du FPIC à 1 Md €**

Lors de sa création en 2012, le FPIC avait vocation à redistribuer, une fois sa montée en puissance progressive achevée, 2% des richesses fiscales du bloc communal soit environ 1,15 Md €. Après deux

années de report de cet objectif, pour cause de rationalisation de la carte intercommunale, le législateur a décidé de stabiliser définitivement l'enveloppe totale du FPIC à 1 Md € à compter de 2018.

4 Pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local

L'article 157 de la Loi de Finances crée une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui pérennise les enveloppes exceptionnelles de soutien à l'investissement mises à en place depuis 2016 dans le contexte de réduction des dotations.

En 2018 des crédits à hauteur de 665M€ sont prévus, afin de soutenir les projets portés par les communes et les EPCI. Une première enveloppe de 615M€ concerne les grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et EPCI. Une seconde enveloppe de 50M€ est consacrée à l'attribution de subventions supplémentaires aux collectivités qui se sont engagées dans le cadre d'un contrat conclu avec le préfet de Région, afin de maîtriser leurs dépenses de fonctionnement au sein d'un projet de modernisation.

La DETR ou dotation d'équipement des territoires ruraux a bénéficié quant à elle d'un abondement de 50M€, ce qui a entraîné une modification du plafonnement de son évolution annuelle (article 157 de la LFi 2018).

4.1 Des bases fiscales de locaux d'habitation désormais adossées à l'inflation constatée

Jusqu'en 2016, le coefficient de revalorisation des bases fiscales correspondait à la prévision d'inflation française présentée dans le PLF. En 2017 le gouvernement a retenu l'inflation constatée en octobre, soit 0,4% (ou 1,004).

L'article 99 de la LFi 2017 (article 1518 du CGI), a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ce taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. **Ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2018 s'élèvera à 1,012, soit une augmentation des bases de 1,2%.**

4.2 Loi de Finances de la dotation pour titres sécurisé (DTS)

En 2018, la LFi instaure une majoration de la dotation pour titres sécurisés (DTS) afin de prendre en compte l'élargissement, depuis 2017, du dispositif de traitement des demandes de passeports aux cartes d'identité. Pour rappel, la DTS vise à compenser les charges résultant de cette mission accomplie par les maires au nom de l'État. Ainsi, en 2018, la DTS s'élèvera à 8 580 € par an (au lieu de 5 030€) par station en fonctionnement dans la commune au 1er janvier.

4.3 Rétablissement d'un jour de carence dans la fonction publique

Dans l'objectif de « concourir à résorber les absences pour raison de santé de courte durée dans les administrations publiques », la LFi instaure un jour de carence pour les agents de la fonction publique. Ainsi, « les agents publics civils et militaires en congé de maladie ne bénéficient du maintien de leur traitement ou de leur rémunération, ou du versement de prestations en espèces par l'employeur qu'à compter du deuxième jour de ce congé. »

4.4 Diminution du nombre d'emplois aidés en 2018

Très sollicités par les collectivités, les emplois aidés avaient déjà vu leur nombre diminuer en 2017. Ce sera encore le cas en 2018 avec un nombre passant de 310 000 en 2017 à 200 000 emplois aidés en 2018. Les communes qui souhaiteront pérenniser ces emplois en 2018 devront alors prendre à leur charge des dépenses complémentaires et moins de recettes.

3- la situation financière de la collectivité

A – L'ESTIMATION DES RESULTATS 2017

La situation financière de la Commune au 31 décembre 2017 est saine. Elle se décompose ainsi (sous réserve de la clôture définitive et du vote du compte administratif) :

LES RESULTATS CUMULÉS :

A la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif provisoire du budget principal fait apparaître un résultat global de **2 371 152 €** se décomposant comme suit :

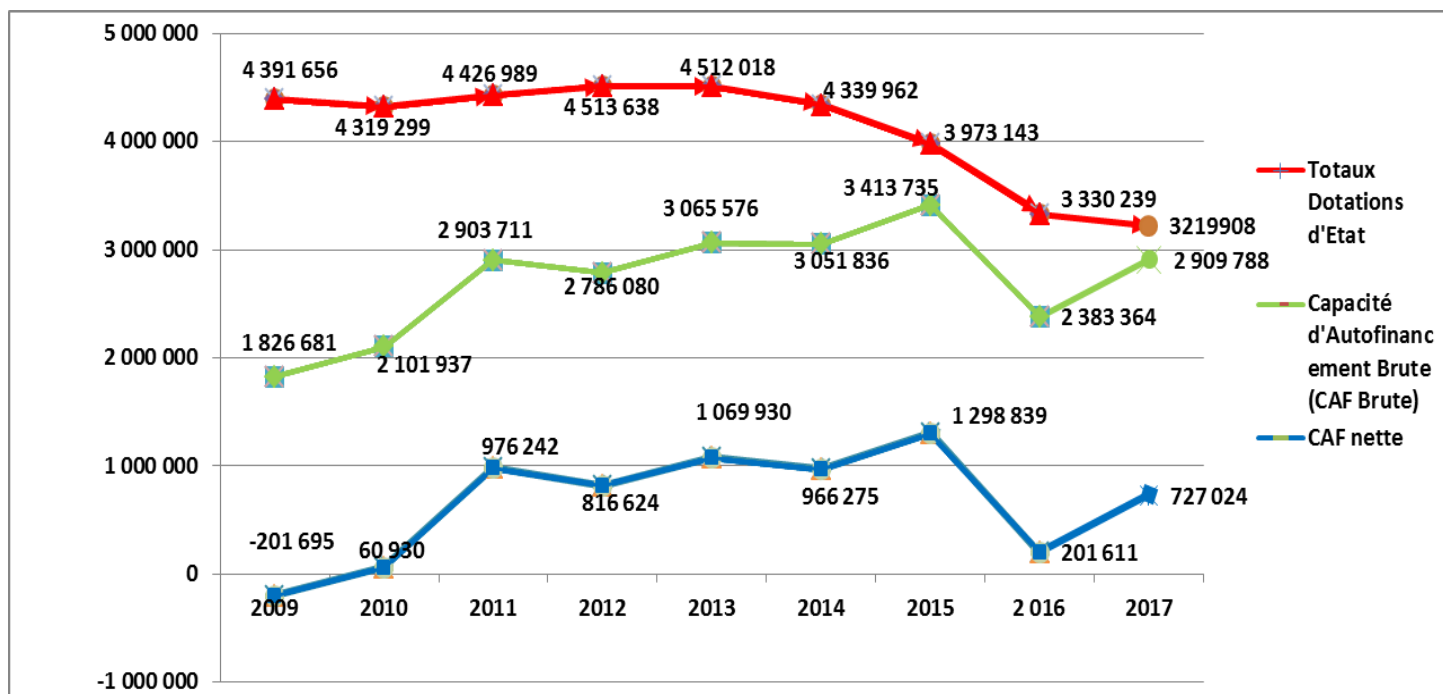
Excédent de fonctionnement cumulé :	4 343 903.12 €
Excédent d'investissement cumulé :	- 2 380 348.21 €
Restes à réaliser :	+ 407 597.62 €

Résultat cumulé	2 371 152.53 €

La commune pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice et les titres et mandats sont émis sans retard.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		2 311 467.74	1 921 707.97			2 311 467.74
Opérations de l'exercice	21 941 562.64	23 973 998.02	7 596 380.79	7 137 740.55		31 111 738.57
TOTAUX	21 941 562.64	26 285 465.76	9 518 088.76	7 137 740.55	-	33 423 206.31
Résultats de clôture	-	4 343 903.12	- 2 380 348.21			1 963 554.91
Restes à réaliser		-	3 086 645.32	3 494 242.94	3 086 645.32	3 494 242.94
TOTAUX CUMULES	21 941 562.64	26 285 465.76	12 604 734.08	10 631 983.49	34 546 296.72	36 917 449.25
RESULTATS DEFINITIFS	-	4 343 903.12	1 972 750.59	-	-	2 371 152.53

B – L'EVOLUTION DE L'EPARGNE



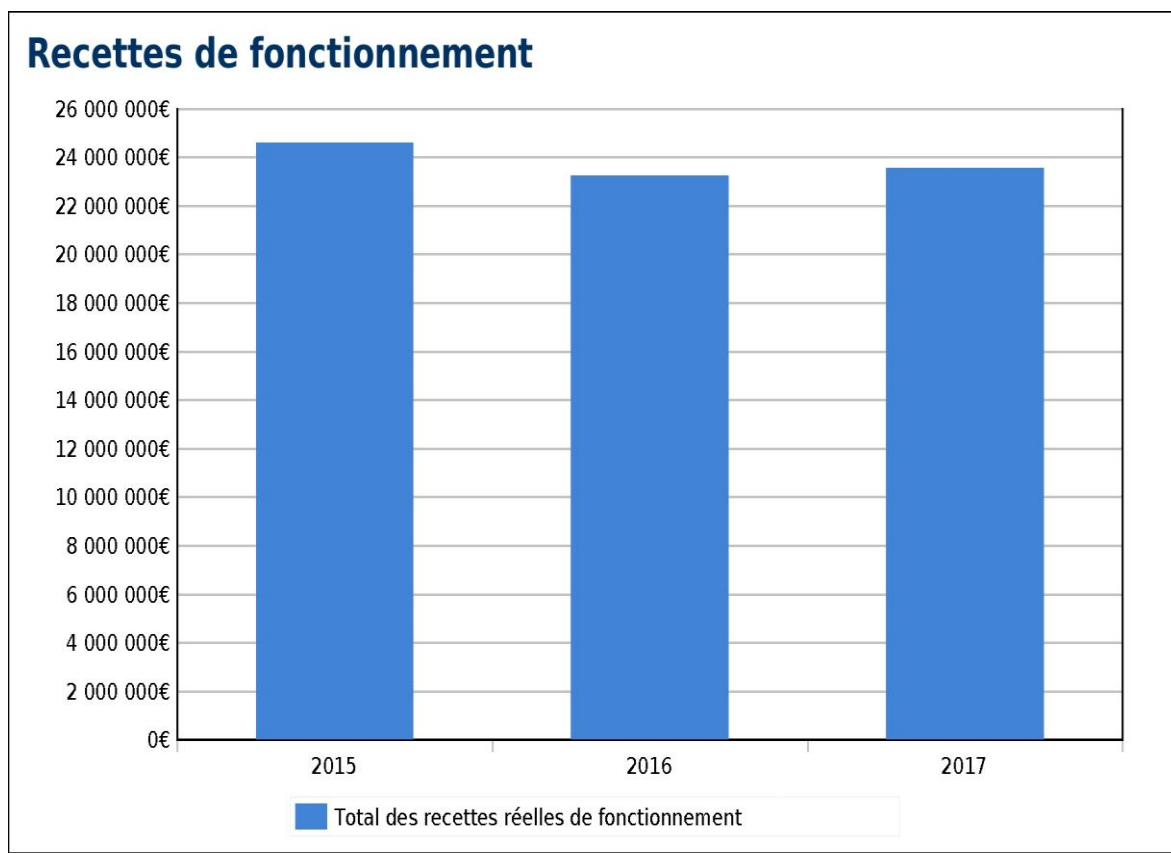
Solde intermédiaire de Gestion

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2 016	2017
Produits propres de Fonctionnement									
Produits des services et du domaine	662 697	679 880	994 317	924 695	968 660	901 413	1 120 674	971 756	975 866
Production stockée									
Travaux en régie	291 042	415 925	444 997	427 428	428 384	402 463	435 406	196 424	354 379
Impôts et taxes	16 251 225	16 674 382	16 284 471	16 397 743	16 898 794	17 015 163	17 388 540	16 813 486	17 290 588
Produits de gestion courante	481 718	270 072	255 856	240 398	220 168	319 008	318 524	342 205	388 410
	17 686 682	18 040 259	17 979 641	17 990 264	18 516 005	18 638 047	19 263 144	18 323 871	19 009 243
Produits globaux de Fonctionnement									
Produits propres	17 686 682	18 040 259	17 979 641	17 990 264	18 516 005	18 638 047	19 263 144	18 323 871	19 009 243
Dotations, subventions et participations	5 380 153	5 112 799	5 274 524	5 410 780	5 547 990	5 553 943	5 421 829	4 649 112	4 824 551
	23 066 835	23 153 058	23 254 165	23 401 044	24 063 995	24 191 990	24 684 973	22 972 983	23 833 794
Charges externes de Fonctionnement									
Achats	2 282 142	2 254 017	2 314 864	2 384 322	2 416 039	2 286 927	2 392 999	2 272 535.00	2 225 652
Services extérieurs	623 970	687 608	657 667	677 755	670 159	759 833	865 818	784 931	800 767
Autres services extérieurs	1 112 736	1 098 773	1 394 277	776 317	749 486	669 206	769 480	852 121	1 004 364
Redevances pour licences droits et logiciels	890	5 475	1 536						
Déficits des budgets annexes administratifs									
Pertes sur créances irrécouvrables		5 233	13 174	386	6 307	6 966	22 548	12 391	3 461
Contingents et participations obligatoires	687 400	689 693	714 200	703 994	713 241	674 439	674 203	632 611	630 174
Subventions de fonctionnement versées	2 879 932	2 694 293	2 026 959	2 129 793	2 176 559	2 178 630	2 162 943	1 997 141	1 826 148
Autres taxes et participations	139 894	118 947	150 502	148 625	129 520	111 169	19 099	14 564	128 741
	7 726 964	7 554 039	7 273 179	6 821 192	6 861 311	6 687 170	6 907 090	6 566 294	6 619 307
Activité des Services									
Produits globaux de Fonctionnement	23 066 835	23 153 058	23 254 165	23 401 044	24 063 995	24 191 990	24 684 973	22 972 983	23 833 794
Charges externes de Fonctionnement	7 726 964	7 554 039	7 273 179	6 821 192	6 861 311	6 687 170	6 907 090	6 566 294	6 619 307
	15 339 871	15 599 019	15 980 986	16 579 852	17 202 684	17 504 820	17 777 883	16 406 689	17 214 487
Excédent Brut de Fonctionnement									
Activité des Services	15 339 871	15 599 019	15 980 986	16 579 852	17 202 684	17 504 820	17 777 883	16 406 689	17 214 487
Impôts, taxes et versements assimilés	298 671	289 695	279 220	276 747	288 078	88 780	108 752	106 238	118 404
Charges de personnel	12 064 045	12 132 138	11 579 443	12 300 388	12 565 466	13 118 841	13 123 288	12 901 862	13 089 820
Indemnités, frais mission et formation élus	224 834	241 237	229 905	241 962	223 876	216 807	213 671	216 260	219 377
	2 752 321	2 935 949	3 892 418	3 760 755	4 125 265	4 080 392	4 332 172	3 182 329	3 786 886
Résultat de Fonctionnement									
EBF	2 752 321	2 935 949	3 892 418	3 760 755	4 125 265	4 080 392	4 332 172	3 182 329	3 786 886
Reprises sur amortissements et provisions							61 945	73 330	0
Transferts de charges						2143	2 714	3 945	0
Dotations aux amortissements et provisions	758 611	802 581	786 011	829 019	841 841	784 093	795 269	779 623	804 023
	1 993 710	2 133 368	3 106 407	2 931 736	3 283 424	3 298 442	3 601 562	2 479 981	2 982 863
Résultat courant									
Résultat de Fonct.	1 993 710	2 133 368	3 106 407	2 931 736	3 283 424	3 298 442	3 601 562	2 479 981	2 982 863
Produits financiers	20 269	18 486	11 925	5 343	4 778	4 235	3 593	5 104	4 428
Charges financières	837 062	810 447	796 215	837 923	849 966	863 440	720 207	632 240	571 400
	1 176 917	1 341 407	2 322 117	2 099 156	2 438 235	2 439 237	2 884 948	1 852 845	2 415 891
Résultat de l'exercice									
Résultat courant	1 176 917	1 341 407	2 322 117	2 099 156	2 438 235	2 439 237	2 884 948	1 852 845	2 415 891
Produits exceptionnels	360 558	494 185	268 857	989 257	542 777	718 291	280 024	572 245	135 777
Charges exceptionnelles	469 405	536 236	473 274	1 131 352	757 277	887 642	484 561	817 404	519 233
	1 068 070	1 299 356	2 117 700	1 957 061	2 223 735	2 269 886	2 680 411	1 607 686	2 032 435
Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute)									
Calcul 1 :									
EBF	2 752 321	2 935 949	3 892 418	3 760 755	4 125 265	4 080 392	4 332 172	3 182 329	3 786 886
Transferts de charges						2143			
Résultat Financier	-816 793	-791 961	-784 290	-832 580	-845 188	-859 205	-716 614	-627 136	-566 972
Résultat Exceptionnel	-108 847	-42 051	-204 417	-142 095	-214 500	-167 209	-202 395	-245 159	-383 456
	1 826 681	2 101 937	2 903 711	2 786 080	3 065 576	3 051 835	3 413 163	2 383 364	2 909 788
Calcul 2 :									
Résultat de l'exercice	1 068 070	1 299 356	2 117 700	1 957 061	2 223 735	2 269 886	2 680 411	1 607 686	2 032 435
Dotations aux amortissements et provisions	758 611	802 581	786 011	829 019	841 841	784 093	795 269	779 623	804 023
Reprises sur amortissements et provisions						2143	61 945	77 275	0
	1 826 681	2 101 937	2 903 711	2 786 080	3 065 576	3 051 836	3 413 735	2 383 364	2 909 788
CAF nette									
CAF	1 826 681	2 101 937	2 903 711	2 786 080	3 065 576	3 051 836	3 413 735	2 383 364	2 909 788
Amortissement dette	2 028 376	2 041 007	1 927 469	1 969 456	1 995 646	2 085 561	2 114 896	2 181 753	2 182 764
	-201 695	60 930	976 242	816 624	1 069 930	966 275	1 298 839	201 611	727 024
Capacité à se désendetter (CDD)									
Encours de la dette au 31 décembre	20 743 609	19 202 602	19 775 133	20 555 677	20 561 000	19 724 470	19 109 575	16 927 821	16 745 057
CAF Brute	1 826 681	2 101 937	2 903 711	2 786 080	3 065 576	3 051 836	3 413 163	2 383 364	2 909 788
Capacité à se Désendetter en années	11.36	9.14	6.81	7.38	6.71	6.46	5.60	7	6
Totaux Dotations d'Etat	4 391 656	4 319 299	4 426 989	4 513 638	4 512 018	4 339 962	3 973 143	3 330 239	3 219 908

II – LES TENDANCES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2015	2016	2017	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 595 128	23 236 211	23 563 422		
Evolution en %	0.34%	-5.53%	1.41%	-2.12%	-4.19%
Produit des contributions directes (art 73111)	11 977 269	11 937 093	12 377 969		
Evolution en %	0.90%	-0.34%	3.69%	1.66%	3.35%
Fiscalité indirecte	5 411 271	4 876 393	4 912 619		
Evolution en %	5.19%	-9.88%	0.74%	-4.72%	-9.22%
Dotations	5 421 829	4 649 112	4 824 551		
Evolution en %	-2.38%	-14.25%	3.77%	-5.67%	-11.02%
Atténuation de charges (chap 013)	116 326	141 580	197 905		
Evolution en %	-10.66%	21.71%	39.78%	30.43%	70.13%
Fiscalité transférée					
Evolution en %	0.00%	0.00%	0.00%		
Autres recettes	1 668 433	1 632 033	1 250 378		
Evolution en %	-7.96%	-2.18%	-23.39%	-13.43%	-25.06%



Sur la période 2015-2017, les produits de fonctionnement ont diminué de 4.19 %.

L'augmentation constatée entre 2016 et 2017 (+1.41%) ne rattrape pas la baisse sur la période, et notamment celle importante enregistrée en 2016.

Pour mémoire, 3 postes avaient défini ces pertes de recettes :

- l'attribution de compensation versée par Val de Garonne Agglomération (-529 363 €)
- la compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation (-97 161€)
- la baisse de DGF (-543 683 €)

En 2017, l'augmentation des recettes de fonctionnement est due :

- un produit fiscal plus dynamique
- des droits de mutations en forte hausse
- une participation de l'Etat pour les emplois aidés plus importante du fait d'une régularisation des dossiers depuis 2016
- une attribution de compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière plus importante

L'exercice 2018 devra notamment compenser la perte des recettes de stationnement de surface (passage en zone bleue).

Taxes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Droit de stationnement	157 748	174 093	182 027	170 790	144 398	167 600	147 109	132 210
Taxe sur l'électricité	411 049	427 620	418 974	443 298	439 150	433 764	433 150	435 831
Taxe sur la publicité extérieure	35 655	142 152	228 305	201 798	239 230	198 685	212 394	213 781
Taxe additionnelle aux droits de mutation	396 932	456 793	341 297	387 438	316 294	458 026	434 098	528 252

Concernant les cessions, 2017 a vu aboutir les ventes suivantes :

- vente terrains Complexe Agricole 6 200 euros
- vente terrains Prentigarde (couveuse bio) 19 452 euros

- LES PRODUITS FISCAUX

La politique de modération fiscale voulue par la municipalité s'est traduite en 2015 par une baisse de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Malgré ces baisses, la pression fiscale sur le foncier reste importante, à la différence de celle sur la taxe d'habitation qui se situe en dessous de la moyenne.

Cette pression fiscale réduit les marges de manœuvre fiscales de la commune, même si les taux communaux n'atteignent pas les taux plafonds définis par la loi.

D'autre part, 2016 a été une année particulière pour la fiscalité dans le sens où le Gouvernement est revenu, de façon rétroactive, sur des exonérations en matière de taxe d'habitation.

Ce qui a donné pour la Ville de Marmande :

Bases notifiées en mars 2016 pour l'élaboration budgétaire : 24 254 000 €

Bases réelles notifiées en décembre 2016 : 22 990 705 €

D'où une perte du produit de 190 757 € !

La mise en place d'un observatoire fiscal en 2015 permet d'améliorer chaque année la qualité de l'assiette des taxes locales.

Et pour aller encore plus loin, une convention de partenariat avec la DGFIP a été signée afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties, d'optimiser les bases fiscales et de contribuer à une meilleure équité fiscale entre les administrés (délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2017).

Pour 2018, la municipalité ne souhaite pas modifier les taux d'imposition.

Les bases fiscales

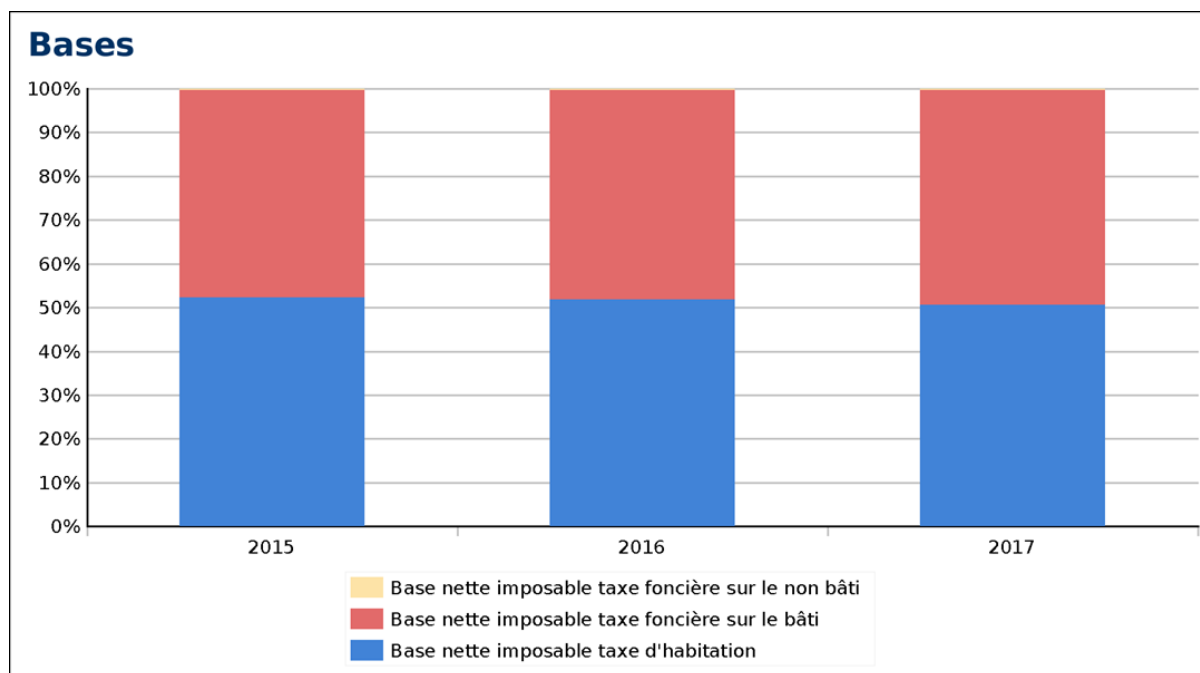
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2015	23 882 391	21 665 516	176 481
2016	23 488 185	21 664 447	181 263
2017	23 291 663	22 510 343	183 118

➤ **Evolution**

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2015	5,15 %	1,69 %	1,84 %
2016	-1,65 %	-0 %	2,71 %
2017	-0,84 %	3,9 %	1,02 %



Les taux et les produits fiscaux

Les taux fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2015	15,1 %	37,65 %	99,5 %
2016	15,1 %	37,65 %	99,5 %
2017	15,1 %	37,65 %	99,5 %

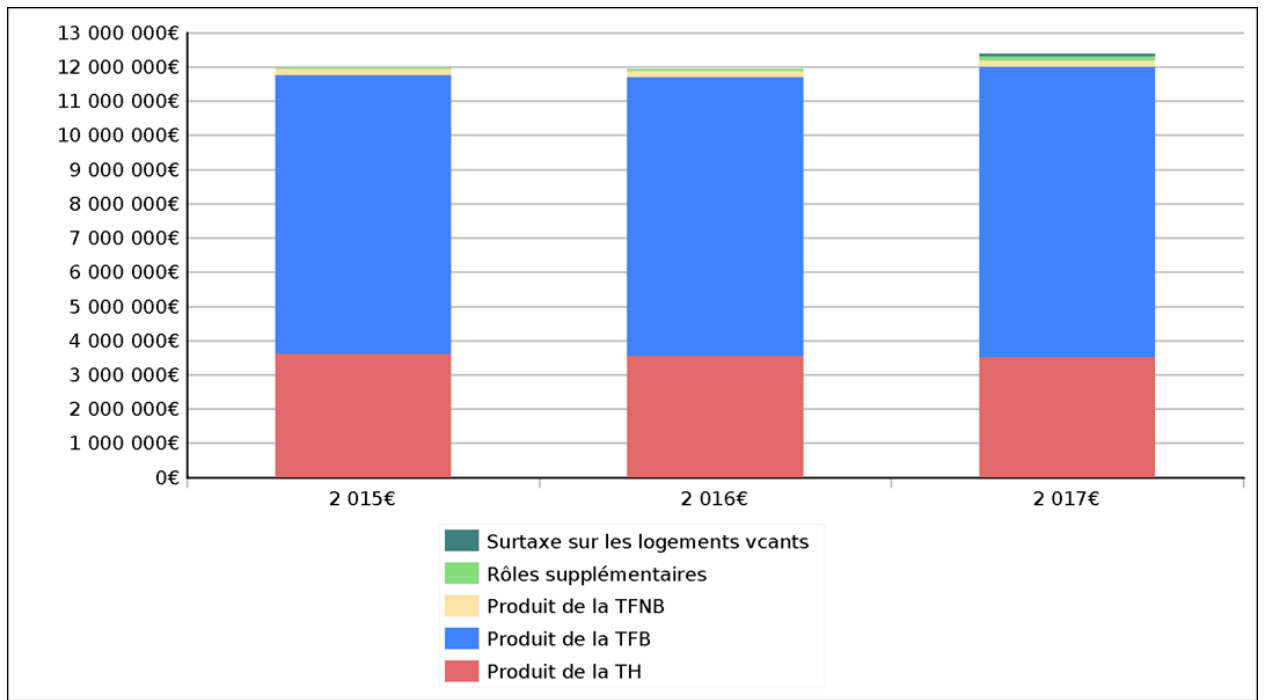
Evolution

	Evolution du taux de TH	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2015	0 %	-2,33 %	-2,58 %
2016	0 %	0 %	0 %
2017	0 %	0 %	0 %

Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 11 977 270 en 2015 et à 12 301 608 en 2017

	2015	2016	2017
Produit de la CFE	0	0	0
Produit de la TH	3 606 241	3 546 716	3 517 041
Produit de la TFB	8 157 067	8 156 664	8 475 144
Produit de la TFNB	175 599	180 357	182 202
Rôles supplémentaires	38 363	53 356	127 221
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	76 360
Total des produits	11 977 270	11 937 093	12 301 608



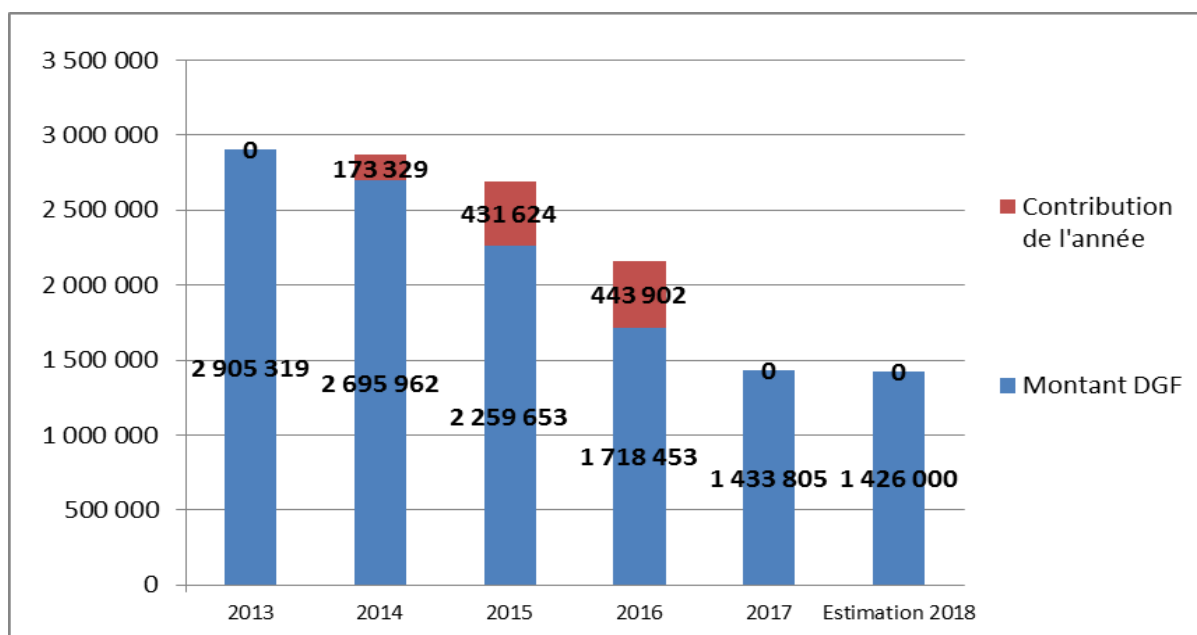
- **LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

L'ensemble des dotations, qui diminuent de 3.31% entre 2016 et 2017 (soit 110 331 euros en valeur), ont enregistré une coupe de plus de 25 % depuis 2014.

Soit un total cumulé de 3 239 445 euros depuis 2014, ce qui correspond à une année d'investissement, et près du tiers des investissements sur la période.

La participation de la Ville de Marmande à l'effort de « contribution au redressement des Finances Publiques » se présente comme suit :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Estimation 2018
Montant DGF	2 905 319	2 695 962	2 259 653	1 718 453	1 433 805	1 426 000
Evolution en %		-7.21%	-16.18%	-23.95%	-16.56%	-0.54%
Contribution de l'année	0	173 329	431 624	443 902	0	0
Contribution cumulée		173 329	604 953	1 048 855	1 048 855	1 048 855
Perte cumulée depuis 2014						3 751 518

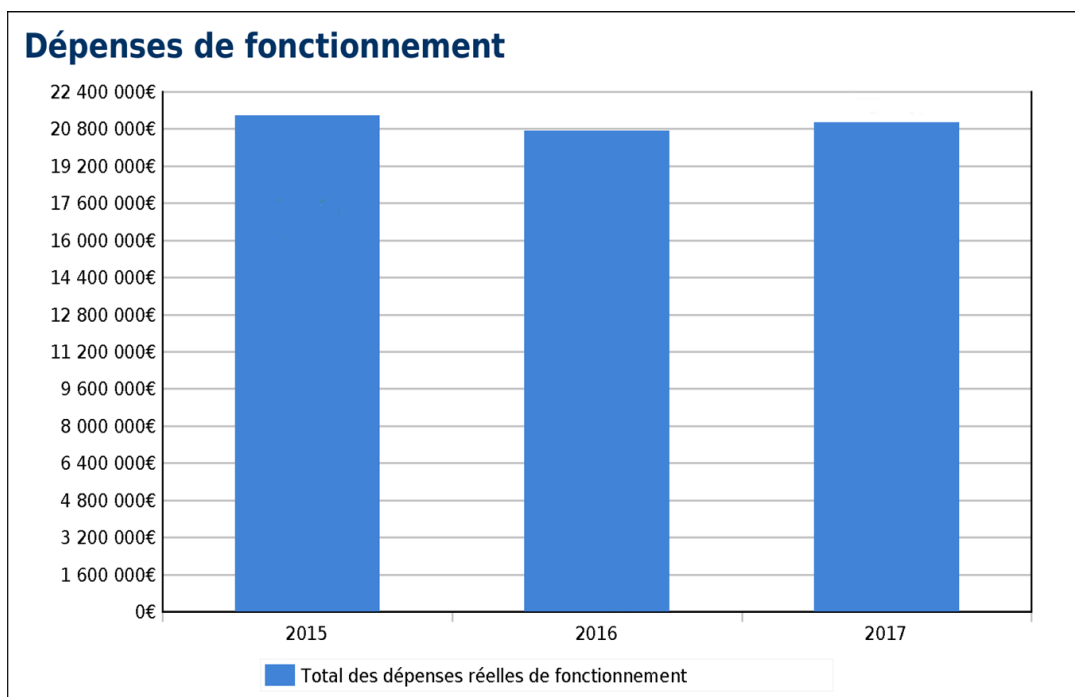


EVOLUTION DES DOTATIONS

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2007/2017	Evolution moyenne 2007/2017
Population DGF	17941	17941	18349	18029	18752	19145	19265	19056	19294	18843	18595		
Taux de croissance de la dotation forfaitaire	1,0174%	1,0119%	1,7453%		0,8481%	1,1449%							
Dotation forfaitaire totale notifiée	2 846 229	2 880 037	2 930 303	2 882 822	2 907 271	2 940 556	2 905 319	2 695 962	2 259 653	1 718 453	1 433 805	-49.62%	-4.51%
dont dotation de base	1 787 813	1 815 738	1 885 591	1 857 632	1 940 059	2 002 851	1 998 728	1 974 808					
dont dotation de superficie	14 053	14 273	14 458	14 523	14 523	14 523	14 523	14 523					
dont complément de garantie	1 000 929	1 006 140	986 017	966 297	908 319	878 812	847 698	835 590					
dont compensations part salaires TP	43 434	43 886	44 237	44 370	44 370	44 370	44 370	44 370					
Dotation de solidarité rurale	162 827	177 472	196 691	200 810	224 100	243 307	265 425	274 370	311 347	323 603	360 085	121.15%	11.01%
Dotation de solidarité urbaine	270 208	274 531	274 531	274 531	278 649	283 386	288 345	292 093	294 722	297 669	364 531	34.91%	3.17%
Dotation Nationale de péréquation	117 208	111 248	141 567	109 857	173 886	257 597	309 117	368 922	415 346	397 173	391 815	234.29%	21.30%
Dotation spéciale Instituteurs	5 342	5 502	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-100.00%	-9.09%
Dotation Générale de Décentralisation	10 825	3 646	26 758	1 008	956	1 357	0	0	0	1 867		-100.00%	-9.09%
Dotation de recensement	2 893	2 913	3 834	3 924	4 570	4 144	4 254	4 247	4 222	3 994		-100.00%	-9.09%
Dotation pour les titres sécurisés	0	0	5 000	11 087	10 060	10 060	10 060	10 060	10 060	10 060	10 060		0.00%
Compensations au titre de la TH	428 142	443 931	441 896	487 389	492 442	497 980	490 262	503 111	543 829	446 668	581 429	35.80%	3.25%
Compensations au titre de la TF	294 678	309 615	277 598	262 862	256 346	209 453	184 179	147 861	105 333	106 471	70 626	-76.03%	-6.91%
Compensations au titre de la TP	159 459	131 956	93 478	85 009	78 709	65 798	55 057	43 336	28 631	24 281	7 557	-95.26%	-8.66%
Totaux Dotations d'Etat	4 297 811	4 340 851	4 391 656	4 319 299	4 426 989	4 513 638	4 512 018	4 339 962	3 973 143	3 330 239	3 219 908	-25.08%	-2.28%
Contribution de la Commune au redressement des Finances Publiques								173 329	431 624	443 902	0		

B – les dépenses de fonctionnement

	2015	2016	2017	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	21 362 115	20 726 124	21 047 333		
Evolution en %	0,72%	-2,98%	1,55%	-0,74%	-1,47%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	13 123 288	12 901 862	13 089 820		
Evolution en %	0,03%	-1,69%	1,46%	-0,13%	-0,26%
Charges à caractère général (chap 011)	4 137 048	4 015 826	4 149 187		
Evolution en %	6,26%	-2,93%	3,32%	0,15%	0,29%
Contingents et participations obligatoires (art 655)	674 203	632 611	630 174		
Evolution en %	-0,04%	-6,17%	-0,39%	-3,32%	-6,53%
Subventions versées (art 657)	2 140 596	1 997 141	1 805 230		
Evolution en %	-0,77%	-6,70%	-9,61%	-8,17%	-15,67%
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	258 567	228 650	243 755		
Evolution en %	5,46%	-11,57%	6,61%	-2,91%	-5,73%
intérêts de la dette (art 66111)	751 198	651 481	584 501		
Evolution en %	-7,11%	-13,27%	-10,28%	-11,79%	-22,19%
Autres dépenses	258 117	283 989	415 925		
Evolution en %	-10,85%	10,02%	46,46%	26,94%	61,14%
Attenuation de Produits	19 099	14 564	128 741		
Evolution en %	-14,69%	-23,74%	783,97%	159,63%	574,07%



- LES FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012)

Les ressources humaines constituent le principal poste de dépenses de la collectivité tout en étant sa principale richesse. Au sein de la commune, cette situation paraît d'autant plus logique que les services délivrés aux habitants sont des services de proximité :

- les agents affectés à l'éducation représentent ainsi 95 postes sur les 369 agents permanents

- les postes destinés à l'amélioration du cadre de vie (intégrant les agents des directions des bâtiments et des espaces publics) emploient plus de 70 agents
- les agents affectés à la culture environ 62
- les agents affectés à la tranquillité publique environ 30.

Les grandes politiques de proximité avec les Marmandais emploient donc de nombreux professionnels qui contribuent à la qualité des services publics rendus.

Pour autant, ce poste de dépenses doit faire l'objet d'un suivi permanent..

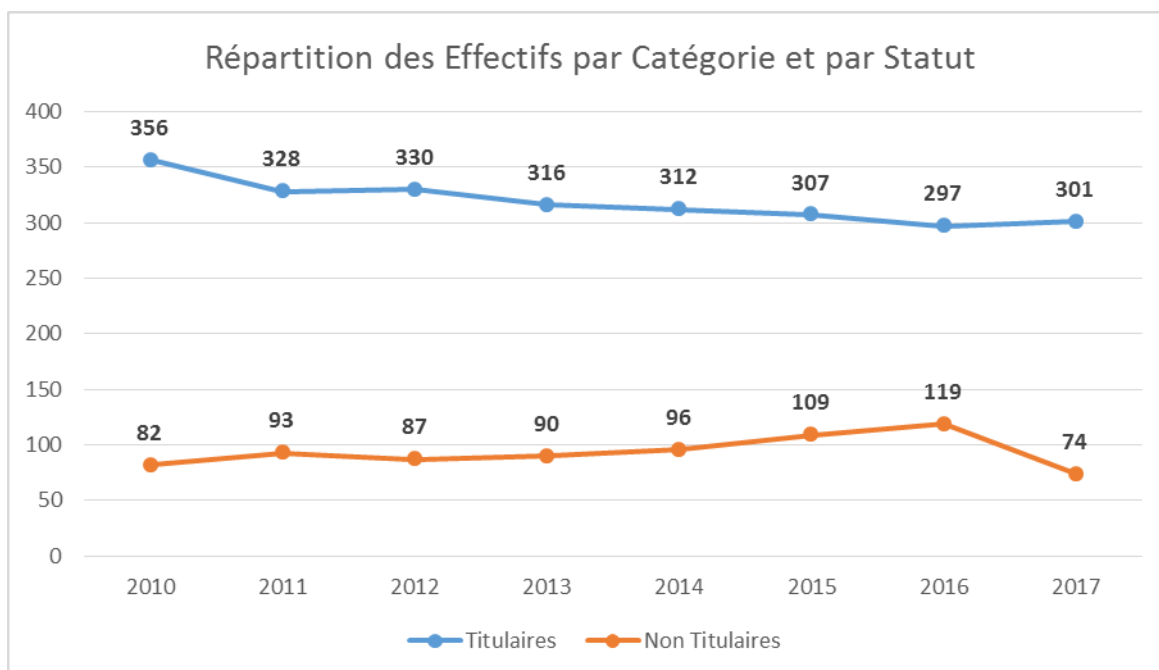
En 2017, les effectifs de la collectivité sont restés stables. La ville est parvenue à cette maîtrise du nombre des agents malgré les besoins nouveaux en matière de sécurité et de renforcement de la politique managériale de la collectivité. Malgré tout, le poids des crédits affectés aux charges de personnel représente toujours plus de 62% des dépenses réelles de fonctionnement du fait de mesures exogènes. La politique de l'ancienne majorité gouvernementale a ainsi conduit à augmenter le point d'indice et à réformer le cadencement des carrières avec la réforme des parcours, des carrières et des rémunérations. Les agents municipaux en poste ont bénéficié de mesures favorables à leur carrière et à leur retraite. Si la nouvelle majorité a fait figure de davantage de modération, en gelant les effets de la PPCR ou le point d'indice, il n'en demeure pas moins que les mesures à l'encontre des emplois aidés ont des conséquences directes sur le budget de la commune.

Evolution des charges de personnel de 2009 à 2017
(Données des comptes Administratifs)

Nature	Libellé	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017 (Base CA)	Evolution 2009/2017 (Base CA)	Evolution moyenne 2009/2017 (Base CA)
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 621 685.91	12 696 199.17	12 443 209.06	12 683 882.08	12 955 456.01	13 118 840.74	13 123 254.85	12 901 862.21	13 089 820.37	1.46%	3.71%	0.41%
	FRAIS LIES AUX SALAIRES	12 317 410.78	12 316 390.73	11 819 416.54	12 014 898.79	12 234 198.86	12 382 941.07	12 548 339.94	12 407 946.21	12 552 749.39	1.17%	1.91%	0.21%
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	38 031.00	38 340.00	36 782.00	37 417.00	37 982.00	38 264.00	39 304.00	38 265.36	38 992.12	1.90%	2.53%	0.28%
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	38 186.00	38 013.00	36 458.00	37 193.00	37 566.00	37 661.00	38 187.00	38 420.80	39 242.63	2.14%	2.77%	0.31%
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	193 294.16	190 381.14	183 979.34	179 669.42	183 253.01	181 333.77	177 318.35	165 889.08	174 082.81	4.94%	-9.94%	-1.10%
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR	23 047.00	22 961.00	22 001.00	22 468.00	22 570.00	22 530.00	22 290.00	22 841.99	23 480.65	2.80%	1.88%	0.21%
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	6 866 188.67	6 854 807.01	6 446 861.27	6 536 265.63	6 445 887.26	6 400 078.59	6 411 466.01	6 210 696.77	6 411 961.83	3.24%	-6.62%	-0.74%
64112	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL TRAITEMENT ET INDEMNITE RESIDENCE	143 025.23	136 241.60	123 519.38	118 610.97	117 215.06	121 765.57	118 349.71	114 456.55	154 600.84	35.07%	8.09%	0.90%
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	725 491.73	773 029.45	751 948.71	720 596.66	759 234.64	764 913.71	802 879.10	779 759.85	694 251.20	-10.97%	-4.31%	-0.48%
64131	REMUNERATION NON TITULAIRES	646 407.91	611 267.66	756 428.06	779 000.12	720 923.82	724 911.55	487 556.42	548 377.29	627 439.30	14.42%	-2.93%	-0.33%
64162	EMPLOIS D'AVENIR					73 290.66	290 830.71	482 006.53	620 891.86	597 987.06	-3.69%		0.00%
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	186 027.81	241 600.21	204 987.72	265 344.73	432 050.97	343 844.78	538 554.22	488 981.15	312 184.11	-36.16%	67.82%	7.54%
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	7 653.27	5 279.12	3 079.75	4 975.94		2 170.51					-100.00%	-11.11%
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	1 370 833.28	1 349 960.74	1 318 174.71	1 329 690.79	1 304 097.28	1 287 511.78	1 238 250.01	1 214 496.45	1 265 342.86	4.19%	-7.70%	-0.86%
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 025 300.72	1 999 911.80	1 876 423.60	1 919 387.53	2 025 142.16	2 083 613.10	2 098 937.59	2 060 945.77	2 118 622.93	2.80%	4.61%	0.51%
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	53 924.00	54 598.00	58 773.00	64 279.00	74 986.00	83 512.00	93 241.00	103 923.29	94 561.05	-9.01%	75.36%	8.37%
	FRAIS DE PERSONNEL HORS SALAIRES	304 275.13	379 808.44	623 792.52	668 983.29	721 257.15	735 899.67	574 914.91	493 916.00	537 070.98	8.74%	76.51%	8.50%
6216	PERSONNEL AFFECTE PAR VGA				395 474.66	281 205.47	354 111.41	349 484.77	281 959.65	252 552.92	-10.43%		0.00%
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	201 403.96	178 243.01	458 122.58	88 520.23	251 967.32	205 389.19	47 663.69	17 642.98	101 391.19	474.68%	-49.66%	-5.52%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	66 407.85	76 082.21	74 791.77	80 357.08	59 511.79	78 136.55	68 861.94	96 568.97	74 891.39	-22.45%	12.77%	1.42%
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	690.00	4 330.00	3 867.00	6 494.00	11 530.28	16 180.00	7 050.00	1 615.00	3 531.00	118.64%	411.74%	45.75%
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRRES SOCIALES		82 437.78	83 600.67	94 381.64	94 381.64	79 323.87	95 448.12	90 741.98	98 404.12	8.44%		0.00%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 249.32	4 917.44	3 315.50	3 755.68	2 165.99	2 311.65	5 192.39	5 007.42	6 300.36	25.82%	180.10%	20.01%
6478	REMBOURSEMENT CAPITAL DECES					20 270.66							0.00%
64832	CONTRIBUTION AU FONDS DE COMPENSATION DE CESSATION PROGRESSIVE	33 524.00	33 798.00	95.00		224.00	447.00	1 214.00	380.00		-100.00%	-100.00%	-11.11%
	FRAIS LIES AUX ELUS	224 743.16	240 852.79	229 904.94	241 430.34	223 316.39	216 807.15	213 633.39	216 259.75	219 376.68	1.44%	-2.39%	-0.27%
6531	INDEMNITES DES ELUS	202 483.24	205 377.30	204 332.06	214 778.78	191 982.52	185 012.04	188 178.57	188 053.94	190 922.41	1.53%	-5.71%	-0.63%
6532	FRAIS DE MISSIONS DES ELUS	3 800.69	2 704.71	5 925.84	6 755.32	3 535.39	3 084.15	1 258.37	3 219.82	3 357.04	4.26%	-11.67%	-1.30%
6533	COTISATIONS RETRAITE ELUS	17 521.23	17 572.30	19 447.04	19 445.04	18 651.48	12 895.96	10 531.95	10 390.03	10 891.70	4.83%	-37.84%	-4.20%
6534	SECURITE SOCIALE PART PATRONALE ELUS					9 147.00	12 384.00	12 675.00	12 450.96	12 672.53	1.78%		
6535	FORMATION ELUS	938	15198.48	200.00	451.20		3 431.00	989.50	2 145.00	1 533.00	-28.53%	63.43%	7.05%
	Emplois d'insertion et emplois d'avenir :					2013	2014	2015	2016	2017	0.05%		
	Dépenses réalisées					505 341.63	634 675.49	1 020 560.75	1 109 873.01	910 171.17	-17.99%		
	Recettes Prises en charge par l'Etat					320 083.47	435 715.76	679 690.77	585 352.76	809 676.09	38.32%		
	Charge nette pour la Commune					185 258.16	198 959.73	340 869.98	524 520.25	100 495.08	-80.84%		

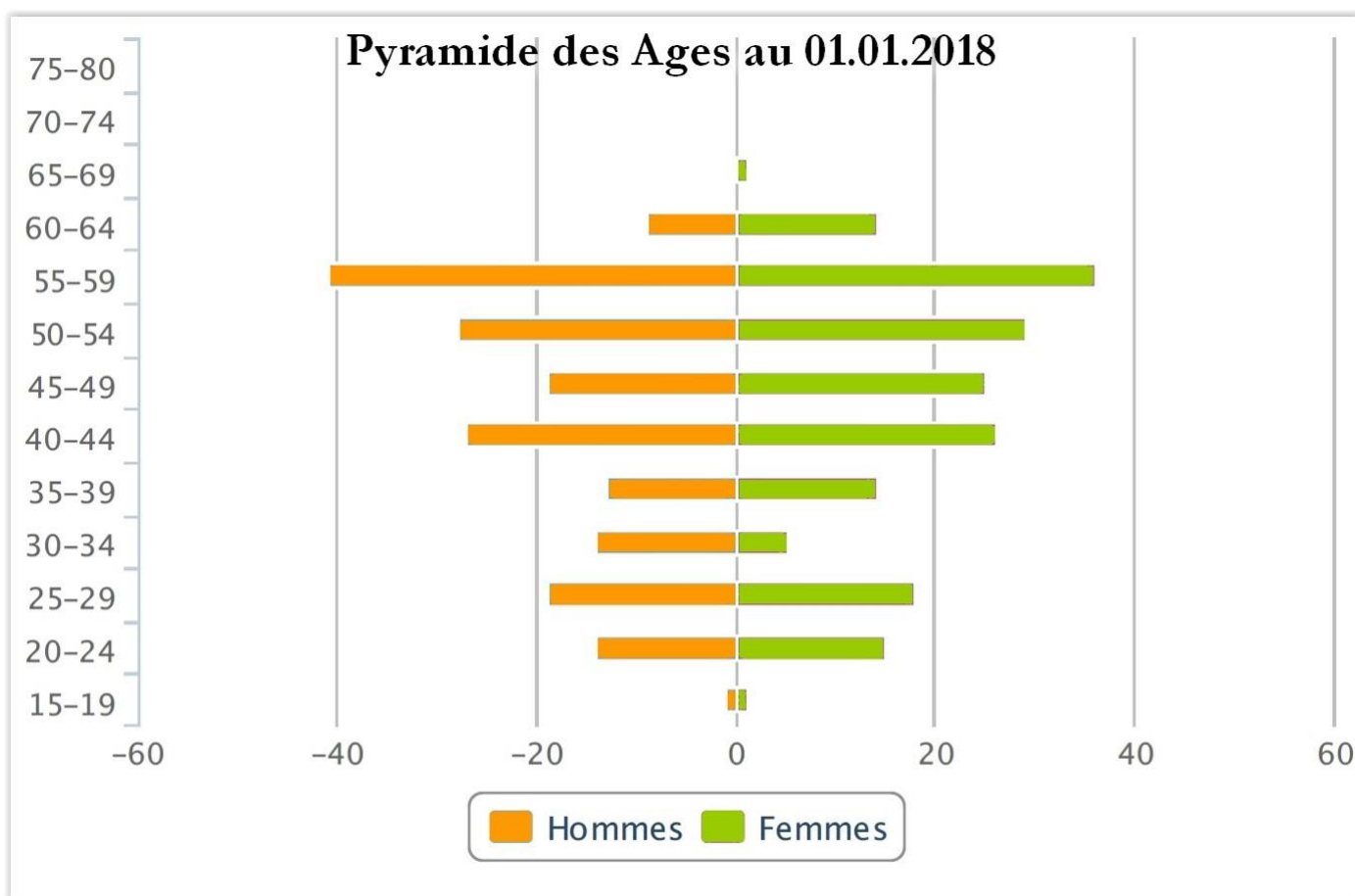
L'évolution et la répartition des effectifs par catégorie (A, B et C) et par statut se présente comme suit :

Statut	2010				2011				2012				2013				2014				2015				2016				2017			
	A	B	C	Tot.	A	B	C	Tot.	A	B	C	Tot.	A	B	C	Tot.	A	B	C	Tot.	A	B	C	Tot.	A	B	C	Tot.	A	B	C	Tot.
Titulaires	19	53	284	356	14	57	257	328	14	54	262	330	16	54	246	316	17	59	236	312	12	60	235	307	13	59	225	297	17	61	223	301
Non Titulaires	4	10	68	82	4	12	77	93	5	10	72	87	3	12	75	90	2	9	85	96	2	6	101	109	4	7	108	119	5	5	64	74
Totaux	23	63	352	438	18	69	334	421	19	64	334	417	19	66	321	406	19	68	321	408	14	66	336	416	17	66	333	416	22	66	287	375



L'évolution des départs à la retraite se présente comme suit :

	2015	2016	2017	Prévisions 2018
Nombre de départs	5	12	7	10



- LES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (chapitres 60, 61, 62 et 63)

Ils augmentent en moyenne de **3 %** entre 2016 et 2017.

Cette augmentation constatée en 2017 fait suite à la hausse de plusieurs postes :

- la mise en place de la Redevance Spéciale par VGA qui a engendré une dépense supplémentaire d'environ 42 000 euros.
- Une hausse du coût des fluides
- Un nombre croissant de contrats de maintenance

- LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste est en baisse de plus de 6 % sur la période 2016-2017.

Il comprend essentiellement les contingents et participations obligatoires ainsi que les subventions versées.

C'est la contribution au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) qui est la plus importante et qui a évolué comme suit :

553 306 euros en 2011

581 071 euros en 2012

589 720 euros en 2013

587 895 euros en 2014 (augmentation de 0.70% de la contribution mais baisse de la population)

598 593 euros en 2015 (augmentation de 0.5% de la contribution et augmentation de la population de 240 habitants)

584 648 euros en 2016 (pas d'augmentation de la contribution et baisse de la population de 428 habitants)

577 875 euros en 2017 (augmentation de la contribution de 0.40% et baisse de la population de 280 habitants)

Estimation 2018 = 587 291 euros (augmentation de 0.50% de la contribution et augmentation de la population de 201 habitants)

Coût de la contribution au SDIS : 32.72 €/habitant

Les subventions aux diverses associations continuent de stagner et, afin de contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses municipales, le montant de l'enveloppe globale des subventions allouées aux associations sera stabilisé cette année encore.

La subvention au Centre Communal d'Action Sociale évolue comme suit :

630 000 euros en 2014

636 600 euros en 2015

550 000 euros en 2016

550 000 euros en 2017

Environ 600 000 € prévu en 2018

En effet, les projets menés dans le cadre de la politique de la Ville, au sein même du CCAS, font que la Ville pourra difficilement réduire son soutien.

De même, la création du Centre Social dénommé « Maison des Marmandais » (entérinée par le Conseil Municipal en date du 20 juin 2016) fait que le CCAS a besoin de l'aide de la Commune pour mener à bien ce projet.

La subvention à l'EPA Cité de la Formation évolue comme suit :

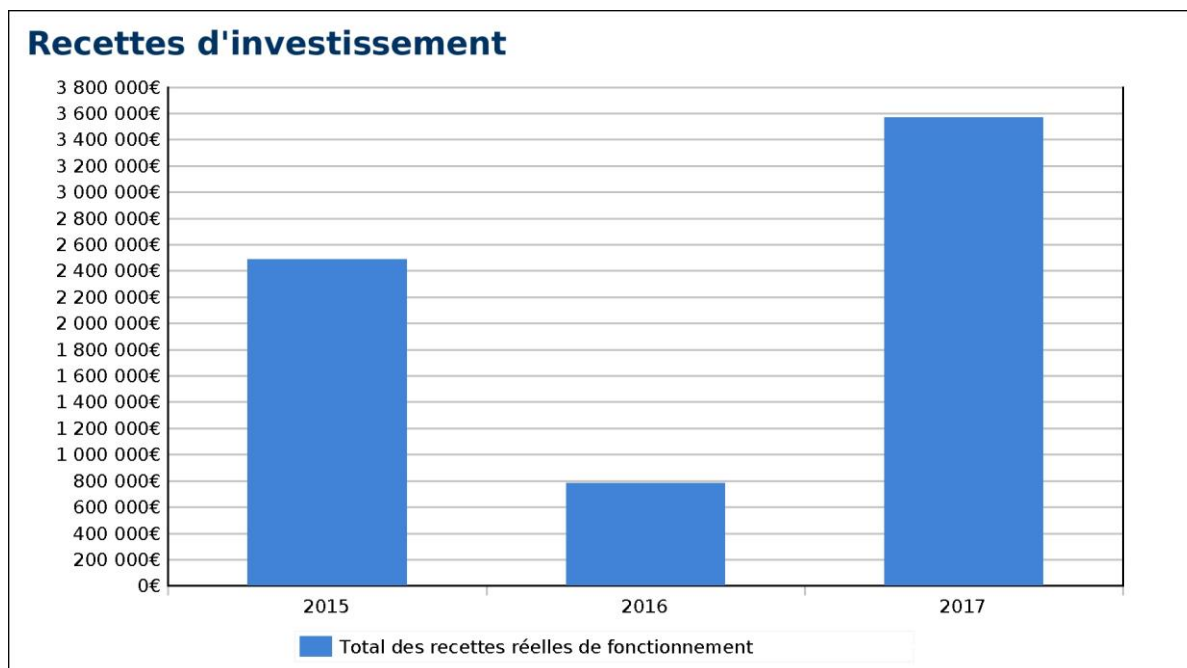
674 000 euros en 2011
 624 000 euros en 2012
 600 000 euros en 2013
 550 000 euros en 2014
 525 000 euros en 2015
 450 000 euros en 2016
 300 000 euros en 2017
 380 000 euros prévus en 2018

Cette augmentation ponctuelle représente une participation exceptionnelle à l'aménagement de la salle de sport.

2 Les recettes et dépenses d'investissement

A – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2015	2016	2017	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	2 487 009	784 181	3 569 430		
Evolution en %	17.78%	-68.47%	355.18%	19.80%	43.52%
FCTVA (art 10222)	266 599	0	478 098		
Evolution en %	-20.53%	-100.00%	0.00%	33.91%	79.33%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	336 895	219 502	696 972		
Evolution en %	-3.18%	-34.85%	217.52%	43.83%	106.88%
Autres subventions	0	0	0		
Evolution en %	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Taxe d'urbanisme	248 054	221 079	156 395		
Evolution en %	356.79%	-10.87%	-29.26%	-20.60%	-36.95%
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	1 500 000	0.00%	2 000 000		
Evolution en %	20.00%	-100.00%	0.00%	15.47%	33.33%
Recettes diverses	135 460	343 600	237 966		
Evolution en %	9.29%	153.65%	-30.74%	32.54%	75.67%



B – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

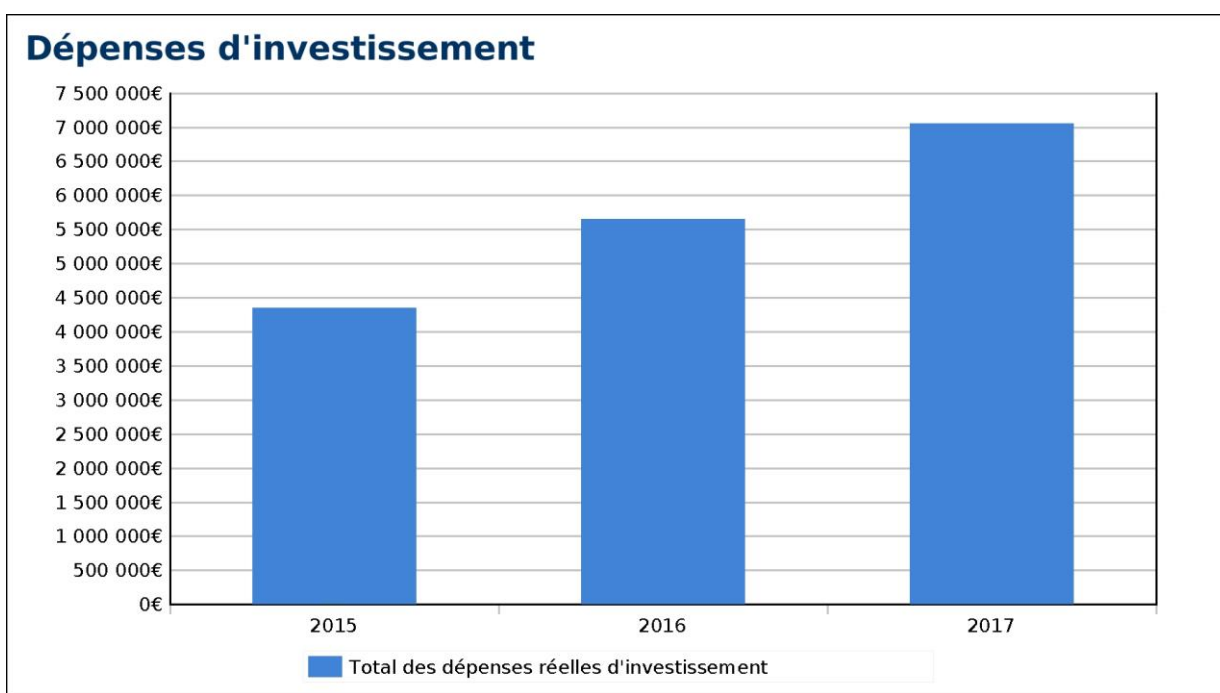
Les investissements

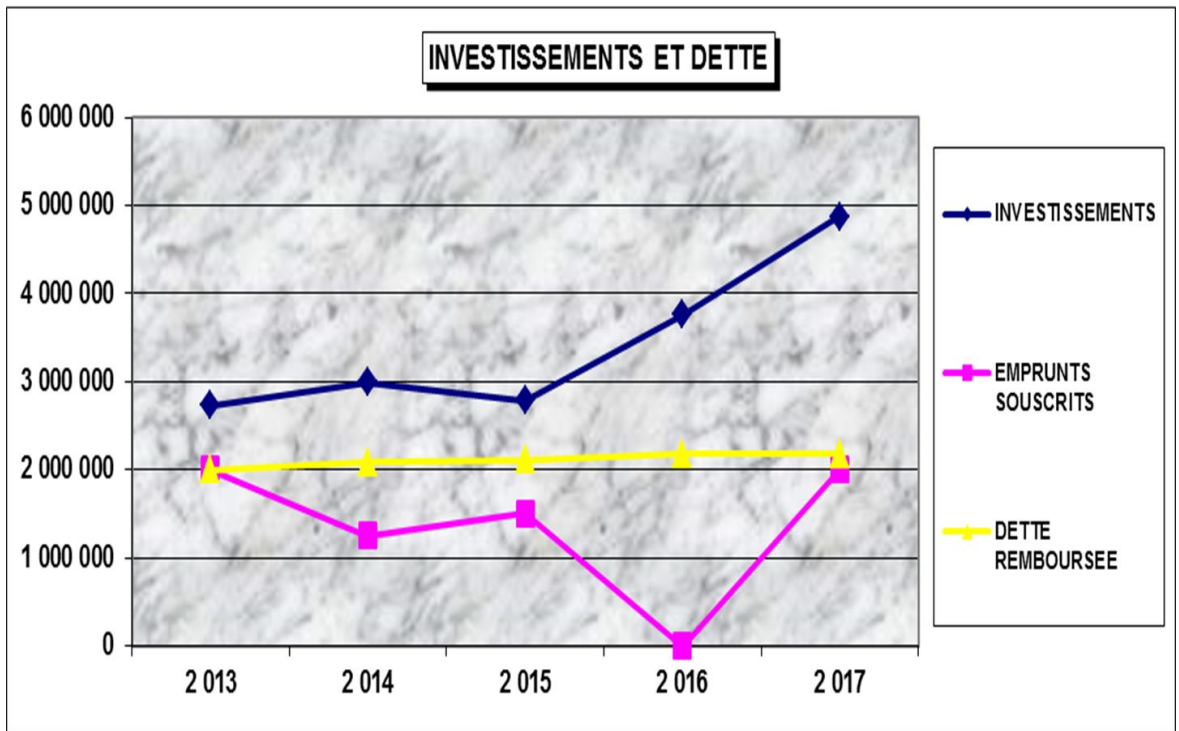
La commune de MARMANDE a réalisé **plus de 4 800 000 d'euros** d'investissements en 2017, ce qui est beaucoup plus important que les autres années.

2017 a vu naître les projets de la nouvelle mandature :

- Le projet Centre-Ville Cœur de Vie
 - ↳ Place du Marché
 - ↳ Boulevard Richard Cœur de Lion
- L'acquisition d'une partie des anciens bâtiments CESA
- La deuxième tranche du schéma d'accessibilité
- Le déplacement du Conservatoire
- L'aménagement de l'école de Beyssac
- La première tranche des travaux de l'îlot des Capucins.

	2015	2016	2017	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	4 352 630	5 652 129	7 053 192		
Evolution en %	-10.69%	29.86%	24.79%	27.30%	62.04%
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	2 152 319	3 266 916	4 858 295		
Evolution en %	-11.21%	51.79%	48.71%	50.24%	125.72%
Subventions d'équipement (art 204)	84 415	203 459	12 133		
Evolution en %	2.57%	141.02%	-94.04%	-62.09%	-85.63%
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	2 114 896	2 181 753	2 182 764		
Evolution en %	1.41%	3.16%	0.05%	1.59%	3.21%
Autres investissements hors PPI	1 000	0	0		
Evolution en %	-99.64%	-100.00%	-	-100.00%	-100.00%





La dette communale

A la clôture de l'exercice 2017, l'encours en capital de la dette de la commune s'élève à **16 745 057 €** (19 contrats).

La capacité à se désendetter s'élève au 31 décembre 2017 à 6.8 années, ce qui est bien inférieur au seuil des 10 ans à ne pas dépasser au titre des bonnes pratiques de gestion communale.

L'endettement reste stable si l'on tient compte de l'emprunt conclu en décembre 2017 (décision n°2017.285 du 12 décembre 2017) et dont les caractéristiques sont les suivantes :

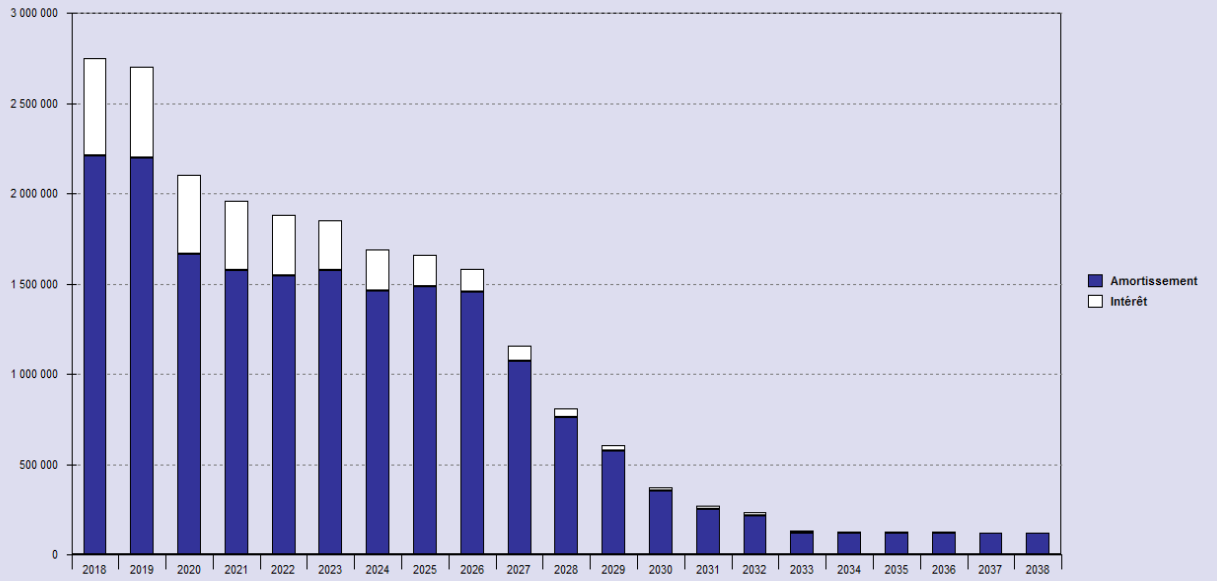
- Organisme prêteur : La Banque Postale
- Montant du prêt : 2 400 000 €
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe 1.46%
- Périodicité : annuelle
- Amortissement constant du capital
- Mise à disposition des fonds au plus tard le 06 février 2018

Cet emprunt, inscrit dans les restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2017, sera retracé dans la comptabilité 2018, puisqu'il sera mobilisé en 2018.

Un nouvel emprunt sera prévu au budget primitif 2018 à hauteur de 2 000 000 euros. Ce montant pourra être revu en cours d'exercice en fonction des besoins réels, tout en sachant que la volonté de la collectivité est de ne pas augmenter l'encours de la dette, et donc de ne pas emprunter plus que le capital remboursé chaque année (amortissement).

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	2 212 493.66	536 951.37	2 749 445.03	16 932 563.44
2019	2 198 782.42	505 610.64	2 704 393.06	14 733 781.02
2020	1 666 024.56	438 327.90	2 104 352.46	13 067 756.46
2021	1 574 702.23	384 309.29	1 959 011.52	11 493 054.23
2022	1 549 496.95	330 397.26	1 879 894.21	9 943 557.28
2023	1 576 041.35	277 327.45	1 853 368.80	8 367 515.93
2024	1 465 765.40	223 275.16	1 689 040.56	6 901 750.53
2025	1 487 860.64	174 506.44	1 662 367.08	5 413 889.89
2026	1 455 887.02	124 985.66	1 580 872.68	3 958 002.87
2027	1 073 230.27	82 260.95	1 155 491.22	2 884 772.60
2028	763 281.03	48 584.02	811 865.05	2 121 491.57
2029	574 824.73	30 701.94	605 526.67	1 546 666.84
2030	353 333.33	20 357.93	373 691.26	1 193 333.51
2031	253 333.32	15 757.67	269 090.99	940 000.19
2032	220 000.19	12 739.00	232 739.19	720 000.00
2033	120 000.00	10 512.00	130 512.00	600 000.00
2034	120 000.00	8 760.00	128 760.00	480 000.00
2035	120 000.00	7 008.00	127 008.00	360 000.00
2036	120 000.00	5 256.00	125 256.00	240 000.00
2037	120 000.00	3 504.00	123 504.00	120 000.00
2038	120 000.00	1 752.00	121 752.00	0.00
TOTAL GENERAL	19 145 057.10	3 242 884.68	22 387 941.78	102 018 136.36

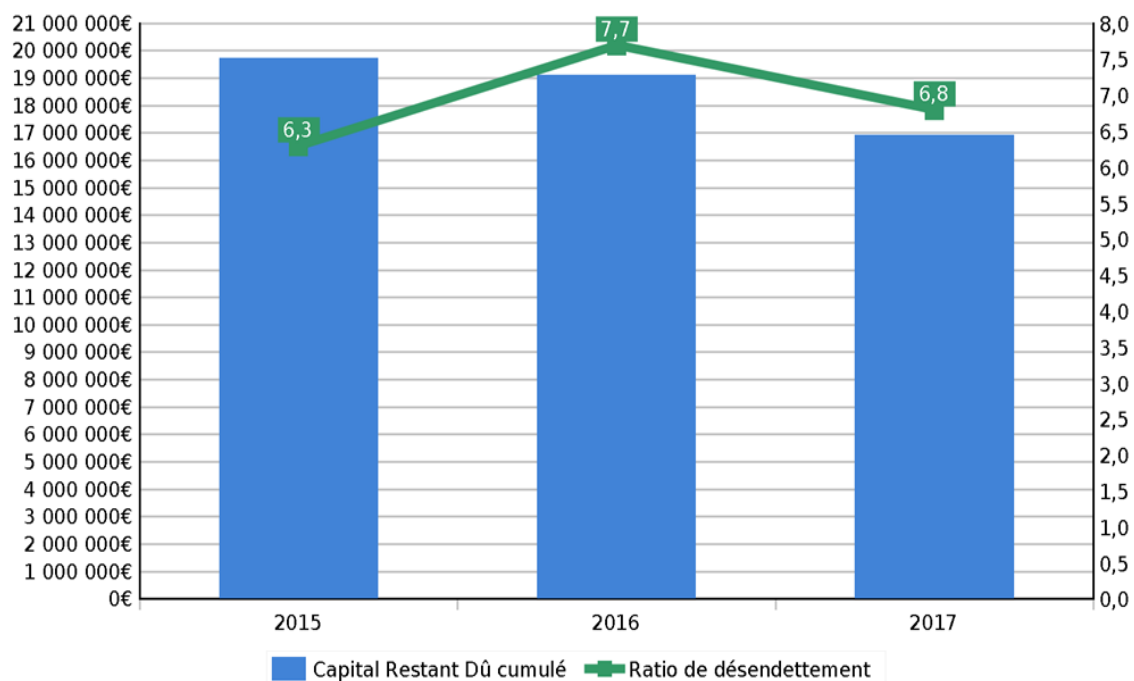
Tableau prévisionnel



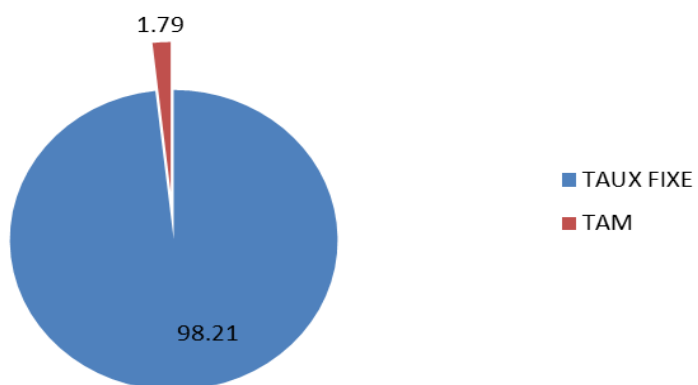
Copyright © Salvia

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

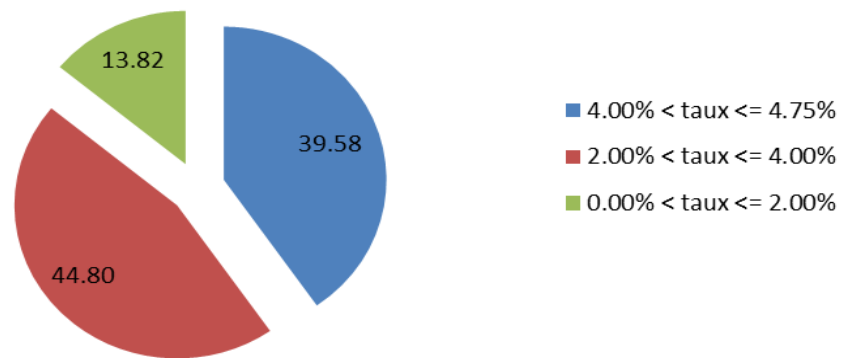
Capacité de désendettement



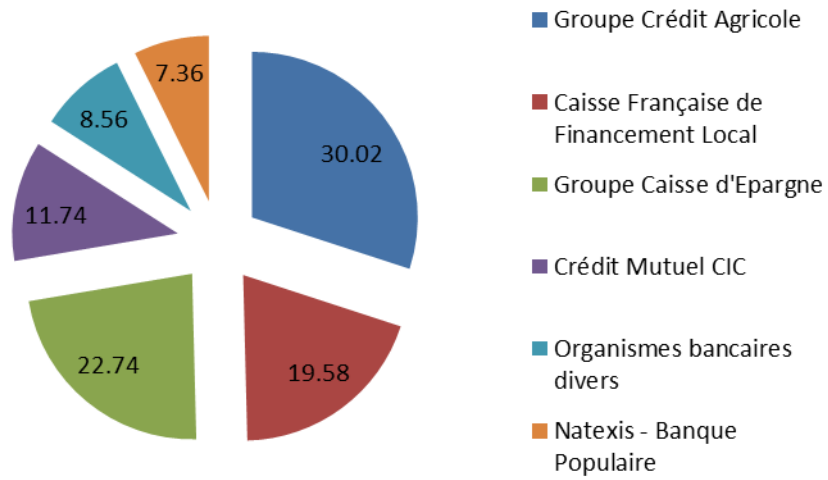
ENCOURS PAR TYPE DE TAUX



ENCOURS PAR TRANCHES DE TAUX



ENCOURS PAR TYPE DE PRÊTEUR



3 Les budgets annexes

➤ L'ASSAINISSEMENT

L'estimation des résultats 2017 (sous réserve du vote du compte administratif et du compte de gestion) se décomposent ainsi :

Résultat de Fonctionnement	+	80 654.12 euros
Résultat d'Investissement	+	156 580.81 euros
Résultat global de clôture	+	237 234.93 euros

En 2017, il y a eu des travaux d'assainissement à hauteur de 537.123.98 euros, dont notamment :

- ✓ Avenue Gabarra
- ✓ Rue Lagassat
- ✓ Etude sur la station d'épuration

Il n'y a pas eu d'emprunt réalisé en 2017.

Les travaux 2018 vont se situer à environ 1 500 000 € et vont concerner essentiellement :

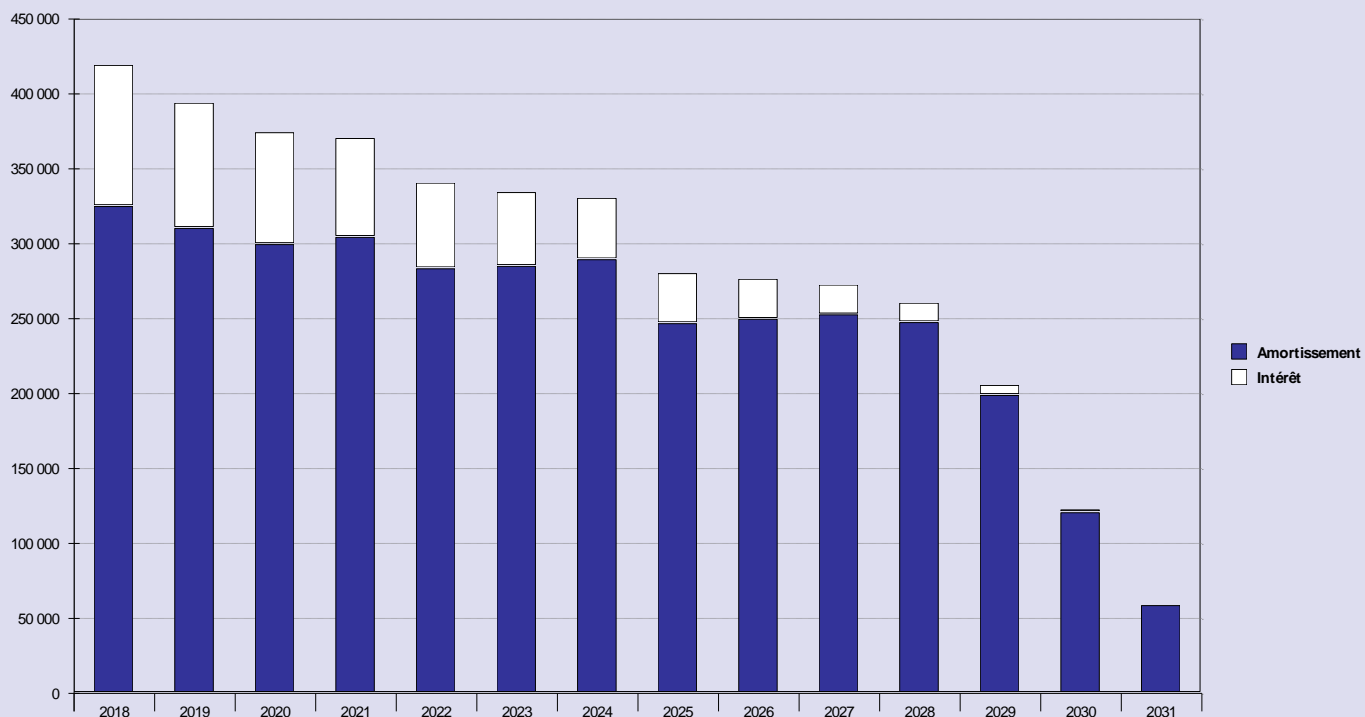
- L'amélioration de la station d'épuration
- L'avenue Dr Neau
- Le début des travaux de mise en séparatif des boulevards (notamment Ulysse Casse, Meyniel et Gambetta)
- La consolidation des égouts bâtis

Ces travaux 2018 vont être financés en grande partie par un emprunt prévisionnel d'environ 600 000 euros.

Budget Annexe de l'Assainissement
Extinction de la dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	324 912,01	94 163,82	419 075,83	3 145 781,77
2019	310 281,63	83 528,08	393 809,71	2 835 500,14
2020	299 503,32	74 601,14	374 104,46	2 535 996,82
2021	304 292,33	66 006,88	370 299,21	2 231 704,49
2022	283 309,72	57 224,42	340 534,14	1 948 394,77
2023	284 959,16	49 232,72	334 191,88	1 663 435,61
2024	289 311,68	41 074,86	330 386,54	1 374 123,93
2025	246 685,65	33 409,50	280 095,15	1 127 438,28
2026	249 577,76	26 712,04	276 289,80	877 860,52
2027	252 587,07	19 897,39	272 484,46	625 273,45
2028	247 385,33	12 960,69	260 346,02	377 888,12
2029	198 811,87	6 624,08	205 435,95	179 076,25
2030	120 521,29	1 913,89	122 435,18	58 554,96
2031	58 554,96	387,20	58 942,16	0,00
TOTAL GENERAL	3 470 693,78	567 736,71	4 038 430,49	18 981 029,11

Tableau prévisionnel



Copyright © Salvia

➤ LE PARC DE STATIONNEMENT

L'estimation des résultats 2017 (sous réserve du vote du compte administratif et du compte de gestion) se décomposent ainsi :

Résultat de Fonctionnement	+ 182 528.38 euros
Résultat d'Investissement	- 1 789 766.54 euros
Résultat global de clôture	+ 2 761.84 euros

La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'est élevée à 229 021.40 euros en 2017.

Une augmentation ponctuelle de cette subvention a été rendue nécessaire du fait des travaux obligatoires d'accessibilité

L'annuité d'emprunt de l'exercice 2017 s'est élevée à la somme de 194 548.30 euros.

Concernant les recettes, la baisse constatée depuis 2012 se tasse en 2017. Corrélativement, la Commune est confrontée à une baisse régulière de la fréquentation du parking souterrain :

2012	94 097.73 euros	130 000 entrées
2013	88 106.00 euros	115 000 entrées
2014	82 514.61 euros	106 291 entrées
2015	81 192.39 euros	102 828 entrées
2016	73 655.41 euros	96 255 entrées
2017	83 603.66 euros	94 044 entrées

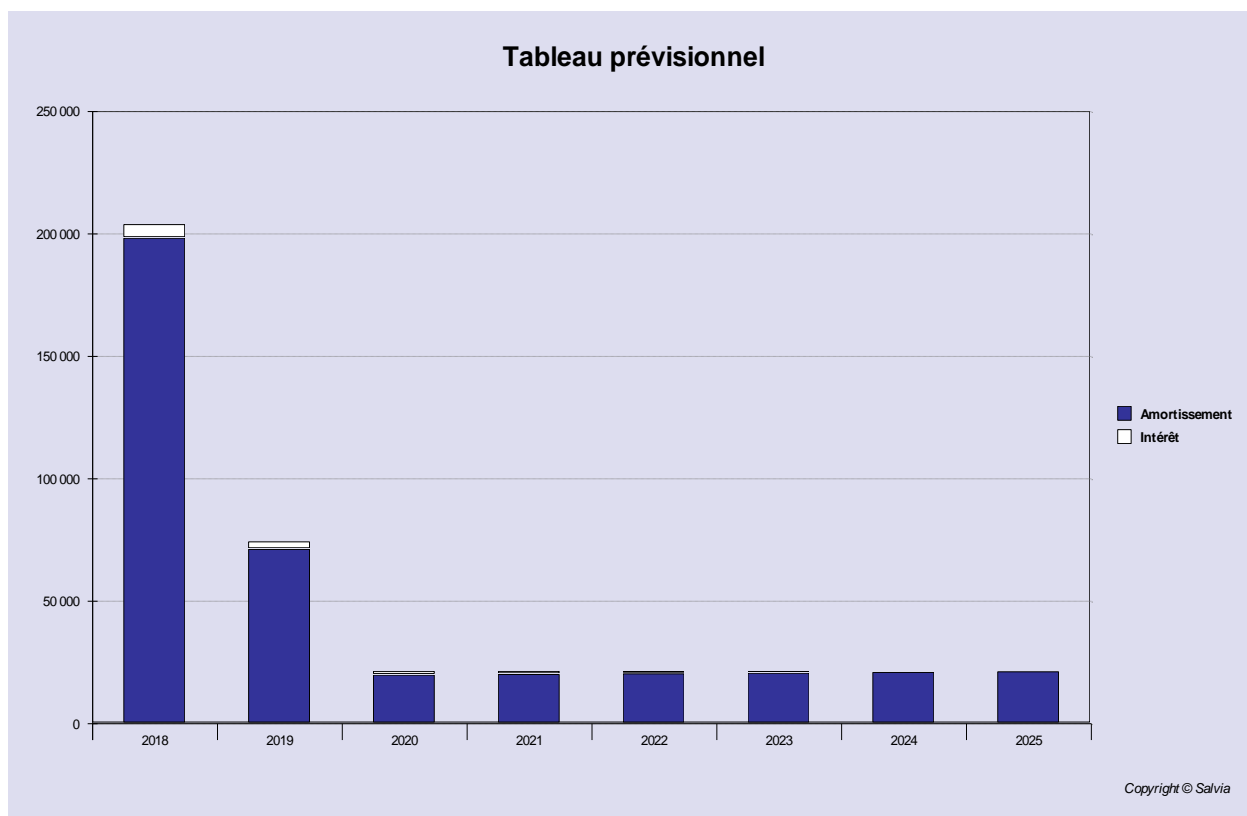
Par ailleurs, le produit du stationnement de surface a évolué comme suit :

2012	182 026.70 euros
2013	170 790.20 euros
2014	144 397.60 euros
2015	167 600.60 euros
2016	147 109.20 euros
2017	132 210.23 euros

Dans le même temps, les annuités d'emprunt restent lourdes jusqu'en 2019, date à laquelle se termine l'emprunt structuré DEXIA, qui même désensibilisé auprès de la SFIL en 2015, présente toujours un remboursement du capital important.

Budget Annexe du Parc de Stationnement Extinction de la dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	198 232,52	5 595,71	203 828,23	194 200,60
2019	71 171,35	3 093,58	74 264,93	123 029,25
2020	19 835,32	1 526,08	21 361,40	103 193,93
2021	20 098,45	1 262,95	21 361,40	83 095,48
2022	20 365,07	996,33	21 361,40	62 730,41
2023	20 635,23	726,17	21 361,40	42 095,18
2024	20 908,96	452,44	21 361,40	21 186,22
2025	21 186,22	175,06	21 361,28	0,00
TOTAL GENERAL	392 433,12	13 828,32	406 261,44	629 531,07



➤ LE SPANC

L'estimation du résultat de fonctionnement 2017 (sous réserve du vote du compte administratif et du compte de gestion) est de 196 006.62 euros.

Le marché actuel, notifié en 2017 pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois, porte sur :

- 10 contrôles par an de conception et de réalisation d'installations neuves ou réhabilitées au prix unitaire de 140 euros HT
- 350 contrôles par an périodiques d'entretien et de bon fonctionnement d'une installation existante au prix unitaire de 49 euros HT
- 20 contrôles par an des installations lors de la vente d'un immeuble au prix unitaire de 55 euros HT.

Mise en place d'une aide aux abonnés du SPANC pour les vidanges : 40€ tous les 4 ans sur présentation de la facture de vidange (25 demandes en 2017)

Mise en place d'une aide aux abonnés du SPANC pour les travaux de réhabilitation des installations non conformes : 1 000€ (pas de dossier finalisés en 2017).

Il n'y a pas d'investissement ni d'emprunt sur ce budget annexe.

➤ LE PHOTOVOLTAÏQUE

L'estimation des résultats 2017 (sous réserve du vote du compte administratif et du compte de gestion) se décomposent ainsi :

Résultat de Fonctionnement cumulé	+	108 418.60 euros
Résultat d'Investissement cumulé	+	69 860.08 euros
Résultat global de clôture	+	178 278.68 euros

Un nettoyage annuel des toitures du Centre Technique et du Gymnase de La Gravette et un nettoyage semestriel de la toiture de l'Espace Expo sont indispensables et coûtent environ 8 000 euros.

Un contrat de maintenance a été conclu à partir du 1^{er} janvier 2016 afin de suivre au plus près les dysfonctionnements éventuels et d'intervenir dès leur apparition. Les pertes de production devraient donc quasiment disparaître.

La production annuelle attendue pour équilibrer le budget s'élève à 220 000 euros.

L'évolution de la production annuelle des 3 sites se présente comme suit :

2011 : 114 970.03 euros
2012 : 193 350.29 euros
2013 : 261 128.42 euros
2014 : 255 620.29 euros
2015 : 242 402.87 euros
2016 : 254 964.27 euros
2017 : 248 836.32 euros

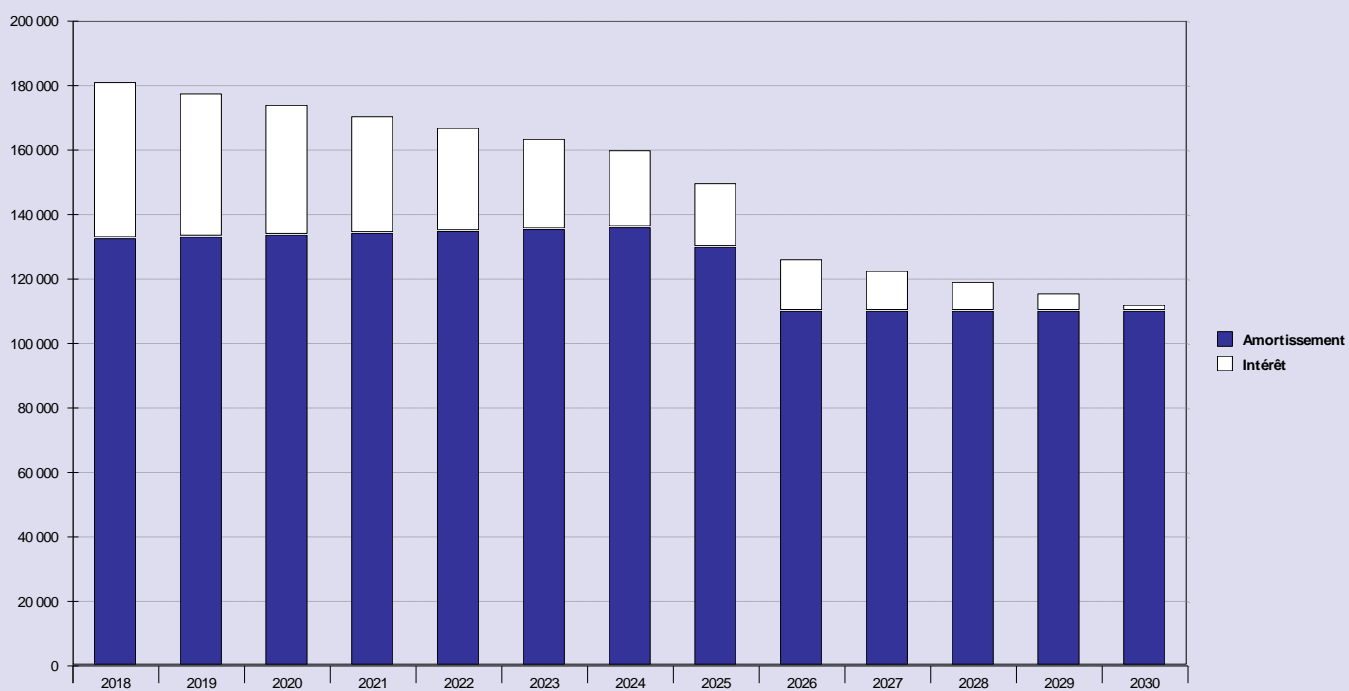
		Gymnase de la Gravette	Centre Technique Municipal	Espace Expo	Total des 3 sites
2011	Janvier				0.00
	Février				0.00
	Mars				0.00
	Avril				0.00
	Mai				0.00
	Juin	5 979.69			5 979.69
	Juillet			8 704.50	8 704.50
	Août			24 516.24	24 516.24
	Septembre			20 477.94	20 477.94
	Octobre			13 915.86	13 915.86
	Novembre		23 775.00	7 150.92	30 925.92
	Décembre	5 574.10		4 875.78	10 449.88
Total	11 553.79	23 775.00	79 641.24	114 970.03	
2012	Janvier			4 917.28	4 917.28
	Février			9 400.02	9 400.02
	Mars			20 380.08	20 380.08
	Avril			15 985.20	15 985.20
	Mai		11 580.50	27 362.58	38 943.08
	Juin	3 781.88		19 515.30	23 297.18
	Juillet			387.98	387.98
	Août			16 053.28	16 053.28
	Septembre			19 179.61	19 179.61
	Octobre			10 686.61	10 686.61
	Novembre		17 044.28	6 680.97	23 725.25
	Décembre	4 926.40		5 468.32	10 394.72
Total	8 708.28	28 624.78	156 017.23	193 350.29	
2013	Janvier			5 334.25	5 334.25
	Février			11 439.03	11 439.03
	Mars			17 920.67	17 920.67
	Avril			22 767.90	22 767.90
	Mai		9 563.68	24 649.30	34 212.98
	Juin	4 922.69		25 644.57	30 567.26
	Juillet			33 146.28	33 146.28
	Août			29 079.20	29 079.20
	Septembre			18 692.77	18 692.77
	Octobre			12 429.02	12 429.02
	Novembre		28 026.42	5 999.47	34 025.89
	Décembre	5 245.59		6 267.58	11 513.17
Total	10 168.28	37 590.10	213 370.04	261 128.42	
2014	Janvier			5 681.06	5 681.06
	Février			8 830.62	8 830.62
	Mars			17 830.04	17 830.04
	Avril			22 530.30	22 530.30
	Mai		12 555.08	25 507.65	38 062.73
	Juin	4 105.80		32 201.48	36 307.28
	Juillet			27 061.23	27 061.23
	Août			25 226.25	25 226.25
	Septembre			22 200.89	22 200.89
	Octobre			14 086.27	14 086.27
	Novembre		22 412.30	6 366.06	28 778.36
	Décembre	4 546.20		4 479.06	9 025.26
Total	8 652.00	34 967.38	212 000.91	255 620.29	
2015	Janvier			4 760.23	4 760.23
	Février			0.00	0.00
	Mars			10 338.76	10 338.76
	Avril			22 566.67	22 566.67
	Mai		11 284.49	26 421.43	37 705.92
	Juin	4 773.52		30 512.93	35 286.45
	Juillet			30 553.26	30 553.26
	Août			25 226.49	25 226.49
	Septembre			20 219.90	20 219.90
	Octobre			13 230.45	13 230.45
	Novembre		22 918.48	7 272.90	30 191.38
	Décembre	5 993.29		6 330.07	12 323.36
Total	10 766.81	34 202.97	197 433.09	242 402.87	
2016	Janvier			5 448.89	5 448.89
	Février			9 780.69	9 780.69
	Mars			16 476.84	16 476.84
	Avril			21 192.27	21 192.27
	Mai		12 341.58	26 075.55	38 417.13
	Juin			25 131.87	25 131.87
	Juillet			29 976.09	29 976.09
	Août	4 718.78		28 350.23	33 069.01
	Septembre			21 314.19	21 314.19
	Octobre			13 413.20	13 413.20
	Novembre		21 945.22	6 892.53	28 837.75
	Décembre	6 448.95		5 457.39	11 906.34
Total	11 167.73	34 286.80	209 509.74	254 964.27	
2017	Janvier			7 164.13	7 164.13
	Février			91.68	91.68
	Mars			14 437.51	14 437.51
	Avril			27 552.97	27 552.97
	Mai		13 415.30	28 588.42	42 003.72
	Juin	4 186.51		29 905.75	34 092.26
	Juillet			26 033.10	26 033.10
	Août			26 817.08	26 817.08
	Septembre			18 360.79	18 360.79
	Octobre			14 471.47	14 471.47
	Novembre		20 897.44	8 384.33	29 281.77
	Décembre	3 842.94		4 686.90	8 529.84
Total	8 029.45	34 312.74	206 494.13	248 836.32	

Concernant la dette, le choix qui a été fait de contracter les emprunts en amortissement constant permet d'avoir des intérêts qui diminuent chaque année, et donc de dégager de l'autofinancement :

Budget Annexe de Production d'Energie Renouvelable Extinction de la Dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	132 516,25	48 413,04	180 929,29	1 486 664,94
2019	133 052,35	44 356,94	177 409,29	1 353 612,59
2020	133 601,22	40 288,08	173 889,30	1 220 011,37
2021	134 163,16	36 206,13	170 369,29	1 085 848,21
2022	134 738,47	32 110,82	166 849,29	951 109,74
2023	135 327,49	28 001,81	163 329,30	815 782,25
2024	135 930,53	23 878,76	159 809,29	679 851,72
2025	129 852,32	19 741,32	149 593,64	549 999,40
2026	110 000,04	15 986,65	125 986,69	439 999,36
2027	110 000,04	12 466,64	122 466,68	329 999,32
2028	110 000,04	8 946,64	118 946,68	219 999,28
2029	110 000,04	5 426,64	115 426,68	109 999,24
2030	109 999,24	1 906,64	111 905,88	0,00
TOTAL GENERAL	1 619 181,19	317 730,11	1 936 911,30	9 242 877,42

Tableau prévisionnel



Copyright © Salvia

➤ LA SALLE DE SPECTACLES COMOEDIA

L'estimation des résultats 2017 (sous réserve du vote du compte administratif et du compte de gestion) se décomposent ainsi :

Résultat de Fonctionnement	+ 40 830.76 euros
Résultat d'Investissement	- 5 278.53 euros
Résultat global de clôture	+ 35 552.23 euros

La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'est élevée à 169 356.83 euros en 2017.

III – LES ORIENTATIONS 2018

1 – Les éléments de prospective

Outre l'optimisation des ressources et la recherche d'économies de gestion, les investissements font partie des variables d'ajustement les plus efficaces à court terme.

Mais il ne s'agit pas de procéder à des coupes budgétaires à l'aveugle car une baisse brutale des investissements risque de dégrader rapidement le patrimoine de la collectivité, de porter préjudice à l'attractivité du territoire et de détériorer la santé de nos entreprises (sachant que 70 % de l'investissement public est porté par les collectivités).

Il devient donc nécessaire de disposer d'outils d'aide à la décision dont la mise à jour régulière à partir des résultats réels permettra d'éclairer la Commune dans ses choix budgétaires tout au long du mandat.

- L'analyse financière prospective

Elle est régulièrement mise à jour en fonction des comptes réels de l'exercice précédent, mais aussi des évolutions constatées antérieurement, et surtout avec les prévisions des dépenses et des recettes futures connues (baisse des dotations par exemple) ou estimées (évolution des charges de personnel par exemple).

Pour la période 2018-2020, les prévisions laissent apparaître une détérioration des résultats de fonctionnement dès 2018 et donc une situation contrainte de la collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il va falloir trouver de nouvelles marges de manœuvre parmi les variables d'ajustement suivantes :

- Une baisse des charges courantes, ce qui paraît difficile compte tenu des augmentations externes à la collectivité ainsi que des efforts déjà fournis par les services, sauf à revoir à la baisse certains services à la population ;
- Une politique d'octroi des subventions aux associations plus encadrée
- Une maîtrise de la masse salariale voire une baisse, car, avec une augmentation naturelle d'environ 3% par an juste pour le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), soit environ 300 000 euros, il devient impératif de mettre en place une véritable GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences).
- Une rationalisation dans l'utilisation du patrimoine
- Une évaluation de notre offre de services publics

Bien évidemment, ces décisions nécessiteront une analyse et un arbitrage des élus.

Concernant les investissements, la capacité à investir va fortement chuter à partir de 2018.

Le recours à l'emprunt ne pouvant pas être augmenté, il n'y a pas d'autre alternative que de revoir les investissements à la baisse.

En effet, l'encours de la dette doit rester stable à hauteur de 20 millions d'euros et les nouveaux emprunts ne doivent pas excéder 2 millions d'euros par an (montant égal à celui du remboursement annuel du capital de la dette).

Deux autres ratios sont également à prendre en compte :

- **La capacité à se désendetter (CDD)**

Elle est de 6.8 ans au 31 décembre 2017 et doit rester inférieure à 11 ans.

- **Le taux d'épargne brute**

Il doit être supérieur à 10%

Il est passé de 9.54 % en 2016 à 10.54 % en 2017 : il frôle donc la barre des 10 % et mérite qu'une attention particulière lui soit portée. Un travail sur les dépenses et recettes de fonctionnement est indispensable pour améliorer ce ratio et donc la santé financière de la collectivité.

- **Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

Cet outil de programmation et de pilotage des investissements de la collectivité à moyen terme a été approuvé en Conseil Municipal en date du 20 juin 2016. Réajusté au fil du temps si nécessaire, il met en œuvre les projets de la municipalité en cohérence stricte avec les capacités financières de la Commune, et forme une véritable feuille de route pour les services. Mais c'est un outil de travail interne qui sera amendé à chaque commission des finances ainsi que lors de chaque choix de projet à déterminer.

Liste des programmes

Libellé	Total	2017	2018	2019	2020
Accessibilité de la Gare	638 000	0	200 000	238 000	200 000
Agrandissement Ecole de Beyssac	205 150	205 150	0	0	0
CVCV Boulevard Coeur de Lion	750 000	750 000	0	0	0
CVCV Place du Marché	3 004 000	3 004 000	0	0	0
Déplacement de la plage	60 000	0	0	60 000	
Déplacement du conservatoire	561 000	561 000			
Eglise Notre Dame	301 150	31 150	270 000		
Extension vidéo protection	206 300	66 300	60 000	40 000	40 000
Halle du Marché	505 000	70 000	35 000	400 000	
Ilot des Religieuses	100 000	0	100 000	0	0
Investissements récurrents	7 600 000	850 000	1 750 000	2 500 000	2 500 000
Locaux Ilot des Capucins	1 300 000	300 000	0	500 000	500 000
OPAH RU	414 150	161 700	84 150	84 150	84 150
Piste d'athlétisme de Dartialh	48 950	48 950	0	0	0
Place Clémenceau - Rue Charles de Gaulle	1 100 000	0	100 000	1 000 000	0
Pôle Multimodal	732 090	0	0	366 045	366 045
Rock school	326 000	6 000	160 000	160 000	
Réhabilitation CESA 1	164 000	164 000	0	0	0
Rénovation Eclairage Public TEPCV	120 000	80 000	40 000	0	0
Schéma d'accessibilité	876 250	276 250	200 000	200 000	200 000
Schéma de stationnement	92 250	92 250	0	0	0
Subventions Façades	230 000	80 000	50 000	50 000	50 000
Acquisitions Immobilières diverses	600 000	300 000	100 000	100 000	100 000
CESAme	1 225 000	0	755 000	335 000	135 000
Eaux Pluviales - PAE	205 000	0	205 000		
Signalétique	463 200	13 200	50 000	200 000	200 000
Comoedia	100 000		0	100 000	
Fonds de concours SDEE	403 620	253 620	50 000	50 000	50 000
Réhabilitation cuisines Ecole de Lolya	100 000	0	0	100 000	0
Rénovation de la Médiathèque	500 000	0	0	500 000	0
Aménagement du Square de l'Automne	200 000		200 000		
Total dépenses programme	23 131 110	7 313 570	4 409 150	6 983 195	4 425 195
Total recettes programme	5 387 281	1 848 537	1 323 375	1 094 187	432 167
Coût annuel	17 743 829	5 465 033	3 085 775	5 889 008	3 993 028

2 – Les investissements 2018

La programmation des investissements 2018 devra maintenir :

- les mêmes taux de fiscalité
- l'effort d'équipement
- la qualité du service public municipal
- les équilibres financiers

Les principaux projets sont les suivants :

La Culture

Travaux Bâtiments Culturels	100 000 €
Rock School (1 ^{ère} Tranche)	160 000 €

Le Cultuel

Travaux Bâtiments Cultuels	180 200 €
Restauration de la façade Nord de l'Eglise Notre-Dame (Travaux)	270 000 €

Le Sport

Travaux Bâtiments Sportifs	100 000 €
Main courante Stade Dartiailh	20 000 €

L'Education

Travaux dans les Ecoles Maternelles	100 000 €
Travaux dans les Ecoles Elémentaires	140 000 €

La tranquillité et la salubrité publiques

Sanitaires Parking Rhin et Danube	33 000 €
Sanitaires Cimetière de Patras	30 000 €
Extension de la vidéo protection	60 000 €

La citoyenneté

Projet Voies douces (1 ^{ère} phase)	175 000 €
Signalétique	25 000 €
Mobilier Urbain	25 000 €
Eclairage Photovoltaïque	50 000 €

Le Cadre de Vie

Centre-Ville Cœur de Vie	
Maitrise d'œuvre	100 000 €
Rue Charles de Gaulle et Place Clémenceau	
Poursuite de l'OPAH	84 150 €
3ème tranche Accessibilité	200 000 €
Travaux Chemins Ruraux	45 000 €
Square de l'Automne (Politique de la ville)	200 000 €
Accessibilité de la Gare (1 ^{ère} Tranche)	200 000 €
Eau Potable, Eaux pluviales, Défense Incendie	215 000 €

Divers

Poursuite acquisitions foncières	300 000 €
Logiciels informatiques	25 600 €
Matériel informatique	52 000 €
Mobilier	10 000 €
Eclairage Public	80 000 €
Travaux Bâtiments divers	200 000 €
Travaux Economie d'Energie	85 000 €
Matériel de Transport	350 000 €
Démolition Ilot des Religieuses	80 000 €
Travaux CESAme (1 ^{ère} Tranche)	672 000 €

Comme les années précédentes, les collectivités vont devoir faire preuve de rigueur et d'imagination, sous peine de diminuer leurs investissements, de dégrader les services publics, voire d'en supprimer quelques-uns.